UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Participation des femmes aux associations coopératives : cas de la Mairie de Bujumbura

NIYOMWUNGERE, Eric

2023-05
UB
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/501

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

MASTER EN SOCIO-ANTHROPOLOGIE

PARTICIPATION DES FEMMES AUX ASSOCIATIONS COOPERATIVES : CAS DE LA MAIRIE DE BUJUMBURA

Par

Eric NIYOMWUNGERE

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de
l'obtention du Diplôme de Master en Socio-Anthropologie

Identification des membres du Jury :

Président : Dr Ferdinand MBERAMIHIGO

Directeur : Dr Aloys TOYI

Secrétaire : Dr Sr Rosette MINANI

Bujumbura, Mai 2023

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY

Président : Dr Ferdinand MBERAMIHIGO

Directeur : Dr Aloys TOYI

Secrétaire : Dr Sr Rosette MINANI

DEDICACE

A mon regretté Père Tharcisse Léonidas KANINKIRI ;

A notre chère mère Léonie Thérèse NGENDABANYIKWA ;

A nos frères et sœurs ;

A tous qui nous sont chers.

REMERCIEMENTS

Ce travail a nécessité l'aide et la collaboration de plusieurs personnes. Il est donc nécessaire de leur exprimer notre profonde reconnaissance. Nous exprimons notre gratitude au Docteur Aloys TOYI, Directeur de ce mémoire. Nous le reconnaissons pour ses encouragements, ses remarques, ses critiques stimulantes, son dévouement, ses connaissances et ses compétences tout au long de la réalisation de ce travail.

Nos sentiments de gratitude vont aussi à l'endroit de notre chère mère NGENDABANYIKWA Léonie Thérèse. Nous sommes profondément touché par son soutien indéfectible et son intérêt apporté à notre recherche depuis le début jusqu'à la fin. Nous exprimons également nos vifs remerciements à tous nos informateurs avec qui nous avons mené les entretiens. Toutes les rencontres ont été d'importance incontournable.

Merci enfin à toutes les personnes qui ont contribué de façon directe ou indirecte à la réalisation de ce travail. Á nos amis et collègues que nous ne citons pas ici ; nous souhaiterions les remercier tous pour leur écoute, leurs encouragements et leur confiance.

RESUME

Ce mémoire analyse comment la participation associative des femmes contribue à leur autonomisation et à la réduction des inégalités de genre dans les ménages. Pour y arriver, nous nous sommes servis de la méthode qualitative par ses techniques et outils de recueil d'information : l'entretien semi-directif et l'observation. Notre population d'enquête est constituée de 20 individus dont 5 hommes et 15 femmes. L'enquête a été effectuée dans les communes de la municipalité de Bujumbura (Ntahangwa, Mukaza et Muha). La théorie de référence de « *Genre et développement* » a été choisie comme cadre de référence.

Ainsi, après la récolte des données de terrain et l'analyse des résultats, nous avons constaté que les femmes coopératrices acquièrent des compétences organisationnelles, la valorisation de soi et développent la capacité d'expression en public. Au niveau familial, les femmes coopératrices améliorent le régime alimentaire de leurs familles et accèdent aux revenus monétaires indépendants. L'adhésion des femmes aux associations répond non seulement à une importance économique mais aussi à un besoin familial et social. L'échange des idées avec les autres leur permettent de sortir de l'isolement et bâtir un réseau d'entraide et de solidarité. Enfin, dans les associations coopératives, les hommes ont du respect envers les femmes et les traitent sur un même pied d'égalité. Les femmes expérimentent ainsi de nouveaux rapports de genre qui sont non hiérarchiques. De surcroît, les femmes prennent conscience qu'elles ont les mêmes aptitudes d'apprentissages que les hommes et qu'elles sont capables d'effectuer les mêmes travaux ou de débattre les mêmes questions ce qui remet en cause les croyances traditionnelles qui les infériorisent.

Les mots clés : Genre, Autonomie, Participation active, Développement, Coopérative

ABSTRACT

This thesis analyzes how women's participation in association contributes to their empowerment and to the reduction of gender inequalities in households. To achieve this, we use the qualitative method through its techniques and tools for collecting information: the semi-structured interview and observation. Our survey population consists of 20 individuals including 5men and 15women. The survey was carried out in the communes of the municipality of Bujumbura (Ntahangwa, Mukaza, Muha). The reference theory of gender and development was chosen as a frame of reference.

Thus, actor collecting field data and analyzing the results, we found that women cooperators acquire organizational skills, self-esteem and develop the ability to express themselves in public. At the family Level, women cooperators improve the diet of their families and access independent monetary income. The membership of women in associations responds not only to economic importance but also to a social and family need. Exchanging ideas with others allows them to break out of isolation and build a network of mutual aid solidarity. Finally, in cooperative associations, men have respect for women and threat them as equals. Women thus experience new gender relations that are non-hierarchical. In addition, women are becoming aware that they have the same learning skills as men and that they are capable of carrying out the same work or debating the same questions, which calls into questions the traditional beliefs that make them inferior.

Key words: Gender, Autonomy, Active participation, Development, Cooperative.

TABLE DES MATIERES

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY i
DEDICACE ii
REMERCIEMENTS iii
RESUME iv
ABSTRACT v
TABLE DES MATIERES vi
SIGLES ET ABREVIATIONS ix
AVANT-PROPOS x
INTRODUCTION GENERALE 1
CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE 3
I.1. Motivation du choix du sujet 3
I.1.1. Intérêt personnel 4
I.1.2. Intérêt social 5
I.1.3. Intérêt académique et scientifique 5
I.2. Présentation du problème 6
I.2.1. Hypothèse de la recherche 10
I.2.2. Les objectifs de la recherche 10
I.3. Méthodologie 11
I.3.1. La méthode qualitative 11
I.3.2. Techniques et outils de recueil d'information 11
I.3.3. Population d'enquête 14
I.3.4. Délimitation du terrain d'enquête 16
I.3.5. Déroulement de l'enquête de terrain 17
I.3.6. Les difficultés rencontrées 17
I.3.7. Méthode d'analyse des données 18
I.4. Présentation des associations 18
I.4.1. L'Association des Femmes Rapatriées du Burundi (AFRABU) 19
I.4.2. Friends Wom's Association (FWA) 20

I.4.3. Groupement des Volontaires Engagés pour le Développement Communautaire (GVEDC) 20

CHAPITRE II : REVUE DE LA LITTERATURE 22

II.1. Définitions des concepts 22

II.1.1. Le concept de genre 22

II.1.2. Le concept d'autonomie 23

II.1.3. La participation active 26

II.1.4. Le développement 28

II.1.5. La coopérative 30

II.2. Connaissances connexes : Généralité sur l'intégration des femmes dans les associations de développement 31

II.2.1. Les motivations des femmes pour adhérer dans les associations 33

II.2.2. L'avantage des associations féminines 34

II.2.3. Egalité entre les sexes et associations coopératives 35

II.2.4. Accès à des opportunités économiques 36

II.2.5. Promotion de l'éducation et de la solidarité sociale 36

II.2.6. Accès aux processus décisionnels 37

II.2.7. Le cas des associations coopératives mixtes 37

II.2.8. Aperçu du mouvement coopératif au Burundi, avant et pendant la période coloniale .. 39

II.2.9. Le mouvement coopératif de la période postcoloniale au Burundi 42

II.2.10. Le mouvement coopératif à l'heure actuelle au Burundi 43

II.2.11. Les obstacles de la participation féminine aux coopératives 43

II.3. Cadre théorique de la recherche : Approche « Genre et développement » 45

CHAPITRE III : PRESENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS 50

III.1. Les principales activités des membres des associations 51

III.1.1. Les activités commerciales des coopératrices 51

III.1.2. Les activités agricoles des coopératrices 53

III.1.3. Achat des moyens de transports 53

III.2. Impact des revenus des femmes membres des associations sur la vie du ménage 54
III.2.1. Amélioration du régime alimentaire 54
III.2.2. Appréciation de l'apport financier des femmes par leurs maris. 55
III.2.3. L'Accès aux revenus indépendants 56
III.3. La participation associative des femmes et les rapports de genres 59
III.4. Les enjeux de la participation associative des femmes sur le plan social 60
III.5. Impact de la participation associative des femmes sur leur vie personnelle 62
CHAPITRE IV : DISCUSSION DES RESULTATS 67
CONCLUSION GENERALE 76
QUELQUES PROPOSITIONS 79
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 81
ANNEXES 87

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACB	: Association des Commerçants Burundais.
ACI	: Alliance Coopérative Internationale.
AFAB	: Association des Femmes d'Affaires au Burundi.
AFRABU	: Association des Femmes Rapatriées au Burundi.
ANACOOP	: Agence Nationale de promotion des sociétés Coopératives.
APDH	: Association pour la Promotion des Droits Humains.
API	: Agence pour la Promotion des Investissements.
BAD	: Banque Africaine de Développement.
BIT	: Bureau international du travail.
CAPAD	: Confédération des Associations des Producteurs Agricoles pour le Développement.
COOPEC	: Coopératives d'Epargne ou de Crédit.
COPAC	: Coopératives de Production Agricole de Cibitoke.
FECOBU	: Fédération des Coopératives du Burundi.
FWA	: Friends Women's Association (Association des Femmes Amies).
GED	: Genre et développement.
GVEDC	: Groupement des Volontaires Engagés pour Développement Communautaire.
IST	: Infection Sexuellement Transmissible.
ISTEEBU	: Institut de Statistiques et d'Études Économiques du Burundi.
N°	: Numéro.
OIT	: Organisation Internationale de Travail.
UCIMBO	: Union des Coopératives de Cibitoke.
UFB	: Union des Femmes Burundaises.
UNICEF	: United Nations of International Children's Friends.
USAID	: United States Agency for International Development.
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humaine.
Vol.	: Volume.

AVANT-PROPOS

Ce mémoire rentre dans le cadre de l'obtention du diplôme de master en socio-anthropologie. C'est une contribution en sociologie de la famille en général et de genre en particulier. Ce mémoire est intitulé : « Participation des femmes aux associations coopératives en Mairie de Bujumbura ». L'idée de faire ce travail est née à partir d'un approfondissement des théories vues dans les cours notamment le cours de sociologie du développement et celui de famille, genre et sexualité. Elle découle également des observations des associations de notre région natale et spécialement en mairie de Bujumbura, vu le nombre croissant des associations des femmes et la fréquence avec laquelle elles naissent. En effet, en croisant les théories vues dans les cours avec la lecture des différents documents, nous avons constaté que la participation des femmes aux associations coopératives a un impact sur le bien-être en famille et la réduction des inégalités homme-femme. Nous avons voulu effectuer de ce fait notre étude dans le milieu urbain de Bujumbura où la participation associative des femmes est plus remarquable par rapport aux autres centres urbains du pays.

En effet, l'adhésion des femmes aux associations coopératives renforce l'opportunité d'accéder aux capacités économiques autonomes à travers les activités entreprises par elles qui sont entre autres les activités commerciales, agricoles et l'achat des outils de transport. Grâce aux ressources financières apportées par les femmes, les besoins du ménage ont été augmentés et viennent rehausser le niveau de vie du ménage. La participation des femmes dans les associations leur a procuré un nouveau pouvoir économique en famille, des nouveaux pouvoirs d'action et d'organisation de nouvelles capacités de réflexion, de nouveaux comportements. En conséquence, les rapports sociaux de sexe qui étaient depuis longtemps hiérarchiques deviennent dorénavant de plus en plus équilibrés.

Des difficultés n'ont pas manqué. Il nous a été difficile pour la première fois, de trouver les représentants de ces associations afin de nous accorder l'autorisation d'effectuer notre recherche. Les données chiffrées actualisées étaient aussi un obstacle majeur rencontré lors de la réalisation de ce travail. La disponibilité des enquêtés n'était aussi une chose facile raison pour laquelle l'enquête de terrain a perduré. Cela a handicapé la technique d'observation qui aurait complétée les entretiens semi -directifs que nous avons menés.

INTRODUCTION GENERALE

Comme tant de pays en voie de développement, le Burundi fait face aujourd'hui à un sérieux défi : celui de revoir son système économique par la mise en place de politiques et de programmes de développement visant la réduction de la pauvreté qui frappe la majeure partie de la population. Dans cette optique, aucune piste ne semble être négligée. C'est ainsi que de nouveau les associations coopératives sont considérées comme un véritable moteur de développement, et occupe une place prépondérante dans le développement national.

En effet, avec son objectif de fournir des services sociaux et financiers, la CAPAD (2016 :7) affirme : « *l'association coopérative apparaît comme une stratégie essentielle dans l'atteinte des objectifs du millénaire, vu qu'ils œuvrent dans le contexte d'intégrer dans le processus de développement la population vulnérable composée majoritairement par les femmes en leur donnant un pouvoir d'action* ».

En même temps, rejoignant la perspective de « *genre et développement* » dont il sera question plus loin dans ce travail, « *nous observons une prise de conscience nationale de la nécessité de considérer les femmes comme des agents économiques dans un double objectif. D'une part, il y a le souci de mettre en valeur toutes les ressources humaines disponibles pour maximiser la production. D'autre part, c'est une tentative de promouvoir le droit des femmes pour qu'elles accèdent à tous les secteurs de la vie nationale* », précise encore la CAPAD (2016 : 8)

Ce regain d'intérêt porté aux femmes au Burundi est ainsi lié à la mise en place de la politique nationale du genre qui suggère que le genre doit apparaître dans les objectifs prioritaires de tous les programmes de développement.

Beaucoup de programmes, dont celui des associations coopératives, font un réel effort pour répondre à cette exigence en ciblant principalement les femmes. Compte tenu des statistiques impressionnantes issues de plusieurs coins du monde, le succès des femmes dans les associations coopératives renforce leur pouvoir d'action et le développement des régions. Cette étude cherche alors à savoir le rôle des associations coopératives féminines dans l'autonomisation et la participation active des femmes au développement local du Burundi.

En somme, dans le but de mener à bien notre recherche, ce travail est divisé en quatre chapitres entre autres : Le chapitre premier concerne la problématique et la méthodologie qui sera déployée au cours de cette recherche. Le deuxième chapitre porte sur le cadre conceptuel de l'étude et les connaissances connexes au sujet de recherche. Nous allons élaborer un cadre théorique, un cadre de référence qui nous permettra de mieux maîtriser le sujet.

Le troisième et le quatrième chapitre porte sur les résultats de l'étude. Il sera question de présenter, d'analyser et de discuter les résultats obtenus sur terrain. Enfin, nous clôturons notre travail par une conclusion générale.

CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE

Tout travail de recherche exige à tout chercheur qui veut l'entreprendre de se poser la question sur le problème auquel il cherche une réponse. Ainsi, le présent chapitre est consacré à la problématique et la démarche méthodologique de la recherche. Nous commençons d'abord par les raisons qui nous ont poussés à faire le choix de ce sujet, y compris les intérêts personnel, social et scientifique. Ensuite, nous allons présenter notre population d'enquête et délimiter notre terrain sur laquelle l'enquête a eu lieu. De plus, nous procédons au déroulement de l'enquête et les difficultés rencontrées lors de la collecte des données pour enfin terminer sur la transcription des interviews écrits et enregistrés à l'aide d'un magnétophone afin de pouvoir analyser le contenu de ces entretiens.

I.1. Motivation du choix du sujet

Le choix du sujet de mémoire découle généralement d'un approfondissement des théories vues dans les cours et des réflexions personnelles confrontées à la réalité sociale. Le choix de notre sujet n'a pas été guidé par un simple hasard. Il est né d'une motivation, d'un intérêt précis, comme du reste, toute entreprise de recherche est fonction d'un besoin, d'une force interne ou externe qui pousse le chercheur à entreprendre une étude, comme l'affirme Léon (177 :10) : « *L'élaboration d'un sujet de recherche suppose d'abord un intérêt réel pour le thème que l'on se propose d'exploiter* ».

En effet, de par nos observations des associations de notre région natale, le nombre croissant des associations de femmes et la fréquence avec laquelle elles naissent, nous ont amenés à réfléchir sur la question, et d'entreprendre un travail de recherche sur une population de femmes membres des associations féminines en vue d'étudier l'impact de la participation associative des femmes sur le développement familial et la réduction des inégalités homme-femme.

Ainsi, en Afrique et ailleurs dans le monde, il y a un constat que l'exclusion des femmes du domaine économique les met dans une situation d'extrême pauvreté. Au Burundi en particulier, le rapport de l'UNICEF(2009), publié sur la situation des femmes et des enfants au Burundi montre que les femmes sont les premières victimes de la pauvreté causée par les conflits sociaux qui ont secoué le pays : « *La guerre a augmenté le nombre de pauvres (69 %) et celui des femmes chefs de ménages, qui a atteint 21,3%.*

Les femmes et les enfants sont souvent la cible de violences particulières, notamment celles fondées sur le genre, comme le viol, la grossesse non désirée, la séquestration, l'esclavage sexuel, l'enlèvement, qui les exposent davantage à la pauvreté et à la maladie (VIH/Sida, IST) % ».

L'accroissement de la pauvreté des femmes et de leur marginalisation est une conséquence du fait que les projets de développement restent encore difficiles d'accès aux femmes.

Pour ce fait, Bhatt cité par Losier (1997 : 17) affirme : « *Les microentreprises et les coopératives sont des façons par lesquelles les femmes du Tiers-Monde peuvent obtenir de l'empowerment afin de minimiser la domination, l'oppression et l'exploitation* ». Nous cherchons alors à vérifier si la participation des femmes burundaises aux associations coopératives les mène à développer des microprojets qui leur permettent d'acquérir une certaine autonomie en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie, celles de leurs familles et de leur pays.

I.1.1. Intérêt personnel

Quand on parle du développement, il ne faut pas seulement entendre le côté économique, il faut aussi penser à l'aspect politique et socioculturel, parce que le développement durable est celui qui garantit la survie à tous ses citoyens. En effet, le choix d'un sujet de recherche ne se fait pas au hasard. Paugam (2012 : 21) le montre dans ces propos : « *Avant toute chose, le sociologue aurait intérêt à réfléchir sur les raisons qui l'ont conduit à envisager telle ou telle recherche* ».

Ainsi, le choix de notre sujet de recherche n'a pas été guidé par un simple hasard. Il a été motivé avant tout par des observations personnelles faites auprès des femmes avec lesquelles nous partageons l'association coopérative à ma colline natale et auprès d'autres femmes membres des associations que ce soit à la campagne et dans la ville de Bujumbura. Elles ont le courage de travailler en équipe, elles sont responsables et contribuent énormément au bien-être de la famille.

Cela a fait naître en nous le désir de comprendre comment l'adhésion des femmes aux associations coopératives contribue à leur autonomisation et à la réduction des inégalités de genres dans les ménages.

Avec le travail de terrain, il sera pour nous un moment favorable d'approfondir nos connaissances acquises tout au long de notre cursus de formation et de se familiariser aux réalités du terrain en tant que future chercheur. Nous serons outillés en matière de recherche en sciences de recherche, notamment en sociologie de genre.

I.1.2. Intérêt social

Du point de vue sociologique, notre sujet a été motivé par des lois nationales et internationales qui stipulent l'égalité entre les hommes. L'article premier des droits de l'homme recommande que : « *tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits* ».

Cela ressemble à ce que recommande la Charte de l'Unité Nationale : « *Tous les Barundi sont égaux en droits et en devoirs. Nous condamnons toute discrimination et tout favoritisme fondé sur l'ethnie, la région ou le clan* ».

L'accord d'Arusha aussi en son article 7 recommande ceci : « *La constitution du principe d'égalité en droit et en devoir pour tous les citoyens et les citoyennes et toutes les composantes ethniques, politiques, régionales et sociales de la société burundaise* ». A voir toutes ces lois qui régissent l'égalité entre les hommes et la discrimination qu'ont endurée les femmes dans la société burundaise, nous avons voulu analyser comment la participation associative des femmes contribue à leur autonomisation et à la réduction des inégalités homme-femme dans les ménages. Ce mémoire sera un miroir pour la société en général et en particulier les femmes qui n'ont pas encore embrassé les associations coopératives. Elles comprendront l'importance d'y adhérer et les avantages y relatives. Ce travail répondra un intérêt en faveur des autorités dans la prise de décisions. Il va les servir dans différents projets de développement visant à y inclure les femmes. Le développement est impossible sans cette force féminine, sans ce travail en commun des femmes qui, auparavant n'était pas prise en compte.

I.1.3. Intérêt académique et scientifique

Non seulement les observations personnelles ont motivé le choix de ce sujet, nous avons aussi voulu contribuer sur le plan académique et scientifique.

Du point de vue académique, notre travail répond à l'exigence académique selon laquelle chaque étudiant finaliste de la deuxième année de master doit produire un mémoire, fruit

d'une recherche de terrain, non seulement pour l'obtention du diplôme, mais pour qu'il soit une piste et un document ouvrant les horizons pour les autres étudiants et chercheurs qui viendront après nous. Selon Grigorieff (2003 :192) : « Les paroles s'envolent mais les écris restent ». Nous voulons que ceux qui viendront après nous, trouvent un document fiable, nécessaire et utile qui les aidera à comprendre l'impact de la participation des femmes aux associations coopératives dans la réduction des inégalités de genre dans les ménages.

C'est dans ce cadre que nous allons mener une recherche en mobilisant des techniques scientifiques pour atteindre des résultats pouvant faire avancer la science sociologique. Notre sujet revêt un intérêt particulier en sociologie de genre.

I.2. Présentation du problème

Depuis la déclaration universelle des droits de l'homme, adoptés par 58 Etats membres des Nations Unies, le 10 décembre 1948 avec pour fondement les principes d'égalité et de la non-discrimination, la conscience de l'égale dignité entre les hommes et les femmes s'est accrue. Le respect de la dignité de la personne humaine, la protection des droits humains et la lutte contre les inégalités sont au centre des préoccupations de la communauté internationale.

Cela n'empêche pas cependant que les inégalités subsistent dans toutes les communautés humaines. Parmi les inégalités les plus frappantes, il y a les inégalités entre les genres qui se retrouvent partout dans le monde, comme l'affirme Kabeer (2005 :9-10) : « *Les inégalités des genres existent dans toutes les sociétés mais aussi à tous les niveaux de ces sociétés […] L'inégalité des genres est instaurée et confirmée par les lois et les règlements officiels de la société, mais aussi par ses normes non écrites et par les clichés et les consensus, même implicites qui la parcourent. Si elle est extrêmement présente entre les sociétés, elle constitue aussi la forme la plus répandue de désavantage social à l'intérieur de chaque société* ».

Les inégalités des genres affectent spécialement les femmes. En effet, ces dernières sont les plus défavorisées dans plusieurs sociétés et dans divers domaines de la vie. C'est ce que souligne Massard (1992 : 237) : « *Les discriminations contre les femmes se manifestent par les problèmes d'accès à la scolarisation, aux biens fonciers et à l'emploi, par l'exclusion du domaine public et des ressources économiques et par la tendance à constituer deux mondes distincts : celui des femmes qui est relatif aux travaux domestiques et à la reproduction et celui des hommes liés à la production économique et aux relations sociales* ».

En vue de mettre l'accent sur l'accès limité à l'emploi rémunéré pour les femmes et les problèmes de revenus qui en sont la conséquence directe, Halimi (1995 : 23) insiste sur les écarts entre le travail réalisé par les femmes et leurs revenus dans le monde : « *Les femmes représentent 52% de la population du monde. Elles constituent le tiers de la main-d'œuvre, tout en exécutant les deux tiers de travail, avec le fameux cumul (à la fois à l'intérieur et à l'extérieur quand elles ont un emploi). Pour cela elles touchent seulement un dixième du revenu mondial et quant au patrimoine immobilier, elles n'en possèdent qu'un centième*. »

Remarquons que dans les pays en voie de développement, le principal travail des femmes est la production des produits vivriers dans les propriétés familiales. Pourtant, elles n'ont pas accès à leur production agricole et aux autres ressources familiales étant donné de nombreux facteurs socioculturels qui avantagent les hommes au détriment des femmes. Les hommes quant à eux, profitent bien de cette situation, « *ils exploitent leur accès privilégié aux ressources à l'intérieur du ménage et dans le domaine public élargi pour défendre et privilégier leurs propres intérêts, souvent aux dépend des femmes et des filles* », précise encore Kabeer (2005 : 23).

Cette difficulté d'accès à l'emploi rémunéré et aux ressources économiques met les femmes dans une situation de dépendance et de pauvreté qui se dégrade de plus en plus. Cela a pour conséquence une certaine féminisation de la pauvreté au niveau mondial dont les causes seraient, pourtant, différentes dans le Nord et dans le Sud comme le présente l'auteur ci-haut cité quand il décrit certaines origines de la pauvreté féminine au Nord et au Sud : « *Dans le Sud, elle est la triste conséquence d'un accès inégalitaire à la vie économique. Dans le Nord, elle est liée plutôt aux conditions inégalitaires sur le marché du travail, aux systèmes de prestations sociales, au statut qu'elles occupent et au pouvoir qu'elles exercent dans la famille* ».

Pour ce qui concerne spécialement le Sud, cette auteure souligne qu'une analyse de la pauvreté réalisée au cours des années 1990 dans 22 pays de l'Afrique subsaharienne a montré que les conséquences de la pauvreté frappent plus les familles dirigées par les femmes dans certaines régions d'Afrique. Mais, même dans les ménages dirigés par les hommes dans cette partie du continent africain, les femmes ne sont pas dans de meilleures conditions de vie faute d'avoir accès au revenu familial. En fait, selon Ryckmans (1995 : 67), le fait que seuls les hommes ont le droit de gérer les biens familiaux a des conséquences néfastes sur les autres membres de la famille.

Elle le dit en ces termes « *la séparation des budgets largement répandue en Afrique subsaharienne autorise le mari à disposer seul des revenus des cultures commercialisées […] la santé et la nutrition des femmes et des enfants peuvent s'en trouver affectées* ». Donc, la pauvreté rabaisse sensiblement la position sociale des femmes, accroît les violences conjugales, le déséquilibre au niveau de la prise de décision et de la répartition des tâches et entraîne l'assimilation des femmes à des outils servant à surmonter des obstacles et des crises.

Dans ces conditions, les charges et le temps de travail des femmes africaines augmentent considérablement. Elles doivent tout faire pour mettre à profit chaque moment et mener de front plusieurs activités. Ceci parce qu'elles ont beaucoup de charges à supporter. A ce propos, Bisilliat (2000 : 79) s'exprime : « *Les femmes ont à la différence des hommes, l'essentiel de la charge des enfants et celle des vieilles personnes* ». Or, l'augmentation du temps de travail des femmes a des incidences négatives sur leur vie sociale et leur santé en général et sur le bien-être de leurs enfants.

C'est pour cette raison que beaucoup d'acteurs ont été mobilisés dans les années 70 pour mettre en place des mesures destinées à faire face à cette discrimination de la femme en réfléchissant sur le rôle que celle-ci peut jouer pour relever l'économie. Ikirezi Ngabonzima (2009 : 7) affirme que Ester Boserup dans son modèle d'équité économique proposé en 1970, *« fut la première à soulever les questions de la participation des femmes au développement en soutenant que ces dernières devraient être des agentes économiques et non des bénéficiaires passives du développement »*. Certes, son point de vue n'a pas été immédiatement adopté par tous, mais il a éveillé la conscience mondiale quant à la contribution des femmes au développement économique. Par la suite, il y a eu beaucoup d'initiatives qui traduisent le souci de prendre en considération la situation socio-économique des femmes ainsi que leur contribution au développement. Aussi, le même auteur ajoute : *« En Afrique subsaharienne, au lendemain de leurs indépendances, beaucoup de pays s'engagèrent aussi dans cette voie. Ils furent ainsi parmi de nombreux pays qui adoptèrent le plan d'action pour l'intégration des femmes dans le développement élaboré au cours de la conférence internationale des Nations Unies à Mexico en 1975 »*. De la sorte, les pays africains ont ouvert leurs portes aux initiatives de développement commanditées par l'USAID dans le but d'exécuter ce plan d'action sur leurs territoires. Dans la plupart des pays, *« beaucoup de résolutions en faveur des femmes ont suivi cet engagement. Ce fût aussi le cas du Burundi qui s'est engagé à prendre toutes les mesures appropriées, y compris les dispositions législatives pour combattre tout acte ou pratique discriminatoire à l'égard des*

femmes », précise l'Association pour la Promotion des Droits Humains APDH en sigle, (2016 : 12).

Par la suite, le gouvernement du Burundi a soutenu les organisations de promotion des droits des femmes qui ont vu le jour et a créé les départements ministériels chargés de la promotion de la femme et de la famille afin de promouvoir l'égalité et l'équité entre les genres dans tous les domaines. Par ailleurs, sur la base des résultats du rapport de la Banque africaine de développement sur le profil genre au Burundi, on constate que, Malgré toutes les dispositions prises, les femmes et les filles n'ont pas le même accès que les hommes et les garçons aux opportunités de développement : « *Au Burundi, la participation des femmes et des hommes dans l'emploi formel et informel est notable dans tous les secteurs : 19 % des femmes sont des salariées de la fonction publique contre 27 % dans le parapublic et 28 % dans le secteur privé* » ajoute encore APDH (2016 : 42). Du point de vue scolaire, les effectifs des filles diminuent au cours de l'évolution des niveaux, s'inquiète encore l'APDH (2016 : 32) : « *L'analyse genre dans le système formel de l'éducation révèle que les disparités entre filles/garçons apparaissent au fur et à mesure que le niveau d'études augmente.*

Au primaire, les filles représentent 89,7 % des effectifs, mais dans l'enseignement secondaire général et supérieur elles correspondent seulement à 41 % ».

Ainsi, les associations coopératives en tant que des nouveaux secteurs de développement local, intéressent vivement à l'intégration du genre dans leur programme. Cela permet d'augmenter les capacités des pauvres qui sont constitués en majorité par les femmes, pour leur permettre de participer au processus de développement de leur société. La participation des femmes aux associations coopératives semble porter en elle la promesse d'une autonomisation des femmes qui soutiendrait de façon significative le développement local.

Par ces considérations, notre question de recherche s'énonce comme suit : « *Comment l'adhésion des femmes aux associations coopératives contribue-t-elle à leur autonomisation et à la réduction des inégalités de genres dans les ménages des coopératrices* ».

Pour pouvoir mieux appréhender notre sujet de recherche, cette question générale a été scindée en trois questions spécifiques suivantes :

1. Comment la participation des femmes dans les associations coopératives contribue-t-elle à leur autonomisation ?

2. Comment les femmes coopératrices participent-elles au développement socio-économique de la famille ?

3. Comment la participation des femmes aux associations coopératives réduit-elle les rapports sociaux entre les sexes ?

I.2.1. Hypothèse de la recherche

Face à ces questions que nous venons de poser, nous proposons des hypothèses de travail. L'hypothèse générale est la suivante : l'autonomie financière et les compétences acquises dans la participation associative contribuent à la réduction des inégalités de genre dans les ménages des coopératrices.

Par cette hypothèse générale, nous déduisons des hypothèses spécifiques suivantes :

1. Les bénéfices et les crédits octroyés par les associations coopératives aident les femmes coopératrices à entreprendre de petits projets de développement, qui sont source d'autonomisation.

2. Les projets entrepris par les femmes coopératrices répondent aux besoins de leurs ménages.

3. La contribution financière de la femme au sein du ménage lui donne une reconnaissance et réduit sa subordination à son époux.

I.2.2. Les objectifs de la recherche

L'objectif général de notre étude est de mener une étude socio-anthropologique du rôle de la participation aux associations coopératives dans l'autonomisation des femmes et dans la réduction des inégalités homme-femme au Burundi.

Cet objectif général est scindé en d'autres objectifs spécifiques suivants :

1. Analyser l'importance de la participation des femmes aux associations de développement dans leur autonomisation.

2. Examiner l'influence de la participation active des femmes dans des associations coopératives sur le bien-être de la famille.

3. Dégager l'influence de la participation des femmes dans la réduction des inégalités homme-femme dans la famille.

I.3. Méthodologie

Ce point nous met dans le bain des techniques et des méthodes utilisés pour recueillir les informations relatives à notre thématique. A l'instar de l'état de l'art, ou la revue de la littérature qui est toujours indispensable dans une recherche scientifique, pendant la période de notre phase de recueil des données sur terrain, nous avons fait recours à la méthode qualitative, aux entretiens et aux observations.

I.3.1. La méthode qualitative

Cette étude s'inscrit dans une démarche qualitative. Selon Bleaud et Weber (1998 : 8), « *cette méthode a pour vocation originaire de rendre la parole aux humbles, à ceux qui par définition n'ont jamais la parole : tribus isolées en terrain exotique, peuples colonisés, classes dominées ou groupe en voies de disparition dans la société développée* ». Nous pensons donc que les femmes constituent un groupe humain toujours sous le joug de la domination masculine. Et cette subordination de la femme à l'homme peut freiner par ricochet leur autonomisation.

De plus, du fait que, ce n'est ni le comptage ni la quantification, mais la qualité des données qui est envisagée, cette méthode a été jugée adéquate à notre sujet car, comme l'affirme Paille et Mucchielli, l'analyse qualitative est une démarche discursive de reformulation, d'explication ou de théorisation d'un témoignage, d'une expérience ou d'un phénomène. La logique à l'œuvre participe de la découverte et de la construction du sens. Sibomana (2020 : 17) affirme: *« Elle ne nécessite ni comptage, ni quantification pour être valide, généreuse et complète. C'est une qualité, une dimension, une extension, une conceptualisation de l'objet »*.

Le choix de cette méthode a été motivé par le fait qu'elle permet de prendre en considération les réponses de l'enquêté données soit verbalement et gestuellement, bien qu'elle se rapporte à un nombre limité de cas ou pour des recherches au nombre réduit d'enquêtés. Nous avons voulu considérer les sujets de recherche comme des acteurs actifs qui connaissent les raisons objectives de leurs participations coopératives.

I.3.2. Techniques et outils de recueil d'information

Toute recherche scientifique nécessite des techniques et des outils pour recueillir les informations sur un phénomène que l'on veut étudier.

Pour pouvoir arriver à des résultats fiables, il faut des techniques et des outils bien adaptés. Dans le cadre de notre travail, nous avons recouru, à la recherche documentaire, à l'entretien et à l'observation.

I.3.2.1. La recherche documentaire

Elle est une étape de travail réalisée avant de se lancer dans une étude empirique. Elle permet de collecter des données informatives grâce à l'étude de documents officiels fiables. A partir du sujet d'enquête, le chercheur récolte des informations qui l'aident à acquérir la maîtrise de son sujet.

Selon Compenhoudt (2017 : 81), la recherche documentaire est utile en trois choses : « *Elle permet tout d'abord de renforcer les connaissances du chercheur sur son sujet. Ces connaissances lui permettront de mener un entretien, un focus group ou de construire un questionnaire avec plus d'efficacité. Elle lui permet ensuite d'étudier les travaux de recherche déjà effectués sur le sujet, cela peut faire naître en lui, de nouvelles hypothèses de travail. Enfin, la recherche documentaire permet de trouver des réponses à certaines interrogations de départ. Dans ce cas, le chercheur peut ajuster ses hypothèses pour proposer un travail de recherche plus pertinent* ».

Grâce à la technique documentaire, nous avons pu consulter les ouvrages relatifs à notre sujet, les dictionnaires, les brochures, les rapports, les mémoires de fin d'étude, les thèses, les articles, les archives publiques et privées ainsi que des références électroniques. Tous ces documents nous ont aidés à connaître davantage les conceptions qu'ont eues différents auteurs par rapport à notre sujet d'étude.

I.3.2.2. L'entretien semi-directif

Pour Bleaud et Weber (1998 :16), « *toute société même si elle n'a pas encore atteint sa phase scientifique, possède une anthropologie à son usage. Son organisation sociale, ses valeurs et sa culture ne peuvent être interprétées que par les hommes qui les vivent. L'anthropologue doit alors prêter oreille attentive à son enquêté qui lui livre les représentations qu'il donne à sa condition* ». L'entretien est donc une technique de recherche qui permet la libre expression de l'enquêté. C'est pour cette raison que l'interview s'impose comme une technique sûre et capable de conduire notre recherche en se servant des questions guide. Ainsi, la connaissance des faits ne peut se faire que grâce au contact avec les populations qui les vivent.

Nous avons alors choisi l'entretien en tant qu'une méthode qui va permettre aux enquêtés de décrire ces faits tels qu'ils les vivent et les comprennent. L'enquêté a un certain degré de liberté et il structure la réponse de sa manière. S'il arrive que l'interviewer ne comprenne pas ce que son interlocuteur lui répond, il repose la question ou la structure autrement.

Dans ce même ordre d'idées, DE Ketele et Roegiers (1996 : 20) ajoutent : « *L'interview est une méthode de recueil d'informations qui consiste en des entretiens oraux, individuels, ou de groupes avec plusieurs personnes sélectionnées soigneusement, afin d'obtenir des informations sur des faits ou des représentations*. »

Pourtant, il y a trois types d'entretiens : l'entretien directif, l'entretien semi-directif et entretien non directif. Dans notre étude, nous avons jugé bon d'utiliser l'entretien semi-directif car il permet au chercheur de préciser les thèmes à l'avance et laisser l'enquêté s'exprimer librement et aide le chercheur à obtenir des réponses complètes. Le chercheur peut encore profiter de l'atmosphère du dialogue et poser d'autres questions en faisant des interventions au moment du passage de l'entretien. Cette méthode a permis aux sujets de parler ouvertement dans leurs propres mots tels qu'ils le souhaitent et dans l'ordre qu'ils veulent.

Et le chercheur à son tour, s'efforce de recentrer l'entretien sur les objectifs et les y ramène chaque fois qu'ils s'en écartent en lançant encore des thèmes qu'ils n'ont pas bien abordés. L'entretien nous apparaît donc comme la méthode incontournable dans notre étude car elle permet la libre expression de l'enquêté sur les questions proposées. Nous l'avons utilisé pour récolter des informations auprès des femmes coopératrices de la mairie de Bujumbura et les époux des femmes coopératrices.

I.3.2.3. L'observation non participante

L'observation est une technique qui permet de décrire les comportements, les lieux, les situations et les émotions auxquels assiste le chercheur, en tant qu'observateur. Le chercheur peut choisir l'observation participante, au cours de laquelle, « *il s'immerge pleinement dans l'expérience qu'il observe et y prend part ; ou l'observation non-participante, dans laquelle le chercheur ne fait pas partie du cadre social observé* », réitère Compenhoudt (2017 : 102).

Dans notre étude, nous avons eu recours à l'observation non-participante. Nous avons pu observer les coopératrices dans leur réunion coopérative, leur mode d'expression, leurs

comportements et leurs attitudes devant les hommes coopérateurs, ce qui nous a permis de nous rendre compte de leur vécu quotidien.

Ainsi, dans le cadre de notre recherche, nous avons réalisé des entretiens avec des femmes coopératrices de la mairie de Bujumbura et les époux des femmes coopératrices. Dans le but de collecter les données susceptibles de nous permettre de répondre convenablement aux objectifs de notre recherche, nous nous sommes alors dotés comme outil d'un guide d'entretien, qui nous a permis de référencer les principales thématiques à aborder et les questions à poser aux enquêtés. Celui-ci est *« un document qui regroupe l'ensemble des questions à poser ou des thèmes à aborder lors d'une entrevue »* précise N'da (2007 : 157). Il est structuré selon le type d'entretien que l'on souhaite mener. Grace au guide d'entretien, un carnet de note et un stylo, nous avons pu recueillir les données, résultants de notre recherche. Enfin, à côté de tout cela, nous nous sommes servis aussi d'un appareil enregistreur en vue de réduire autant que possible les pertes d'informations pour une exploitation future.

I.3.3. Population d'enquête

Ici, il est question de définir notre population d'enquête car sans elle, aucun chercheur ne peut prétendre à avoir accès aux données empiriques. Ainsi, N'da (2007 : 240) affirme, « *la population d'enquête est une collection d'individus (humain ou non), c'est-à-dire un ensemble d'unités élémentaires (une personne, un groupe, une ville, un pays) qui partagent des caractéristiques communes précisés par un ensemble de critères de choix des enquêtés* ».

Quant à Angers (1997 : 226), la population d'enquête est définie comme « *l'ensemble du groupe humain concerné par les objectifs d'enquête et qui ont une ou plusieurs caractéristiques en commun qui les distinguent d'autres éléments sur lesquels porte l'investigation* ».

Pour Blanchet et Gotman, cité par Sibomana (2020 : 20), « *la population d'enquête, c'est la sélection des personnes que l'on veut interroger et la détermination des auteurs dont on estime qu'ils sont en position de produire des réponses aux questions que l'on pose* ».

Pour Mucchielli (1973 : 16), *« on appelle univers d'enquête, l'ensemble du groupe humain concerné par les objectifs de l'enquête »*. Il s'agit des sujets qui sont supposés détenir des informations en rapport avec les objectifs de l'étude.

En effet, cette étude a porté sur les femmes coopératrices et les maris des femmes coopératrices des trois communes de la mairie de Bujumbura, à savoir Ntahangwa, Mukaza et Muha. Concernant les critères d'inclusion, ont été inclus toute femme membre d'une association coopérative et les époux des femmes coopératrices. Ainsi, du fait que, en méthode qualitative nous recueillons de l'information sur un échantillon de la population que nous voulons étudier, cette étude a recouru à la technique d'échantillonnage de boule de neige pour trouver le nombre d'enquêtés ayant participé aux divers entretiens.

Nous avons choisi vingt enquêtés membres des associations coopératives entre autre : Friends Wom's Association (FWA), Groupement des Volontaires Engagés pour le Développement Communautaire (GVEDC) et Association des Femmes Rapatriées du Burundi (AFRABU). Nous avons enquêté :

- Cinq femmes pour Friends Wom's Association, dont trois femmes sont des commerçantes au marché de kamenge ; deux autres font leurs activités dans les boutiques.

- Cinq femmes pour le Groupement des Volontaires Engagés pour le Développement Communautaire, dont trois femmes vendent des fruits de différentes sortes, deux femmes l'une de niveau A2 travaille dans une pharmacie et l'autre femme enseignante à l'école fondamentale avec un niveau secondaire pédagogique.

- Cinq femmes pour l'Association des Femmes Rapatriées du Burundi dont deux femmes sont des commerçantes et trois femmes s'occupent en grande partie de l'agriculture.

- Cinq maris des femmes coopératrices dont deux sont des enseignants de l'école fondamentale, un autre mari travaille dans un cabaret, le quatrième est un commerçant et enfin le dernier est un maçon.

Les femmes que nous avons rencontrées sont âgées de 24 à 47 ans et sont mariées. Elles ont entre 1 et 5 enfants, sauf 2 d'entre elles, nouvellement mariées qui n'a pas encore d'enfant.

En ce qui concerne leur résidence, les femmes et les hommes que nous avons rencontrés habitent tous dans les quartiers et communes de la municipalité de la mairie de Bujumbura à l'exception des femmes et hommes encadrés par l'Association des Femmes Rapatriées du Burundi qui habite à Gatumba en commune Mutimbuzi.

Pour les cinq femmes de Friends Wom's Association, trois d'entre elles habitent dans la zone Kamenge, une autre dans la zone Kinama et enfin la dernière dans la zone Kanyosha de la commune urbaine de Muha.

Pour les cinq femmes du Groupement des Volontaires Engagés pour le Développement Communautaire, deux sont de la zone Bwiza, une femme de la zone Nyakabiga, toutes de la commune urbaine de Mukaza. Deux autres qui restent, habitent dans la zone de Kanyosha en commune urbaine de Muha.

Pour les cinq femmes de l'Association des Femmes Rapatriées du Burundi, toutes habitent dans la zone Gatumba en commune Mutimbuzi. Pour les hommes, deux d'entre eux habitent dans la commune de Mutimbuzi, zone Gatumba ; les deux autres habitent dans la commune Mukaza, zone Bwiza et le dernier habite dans la zone Kamenge de la Commune Muha. Certains couples étaient locataires au moment de la collecte des données alors que d'autres sont propriétaires des maisons. Parmi ces 15 femmes enquêtées, une est divorcée et l'autre est une veuve.

Cette diversification des enquêtés a pour but de comprendre l'importance de la participation des femmes aux associations coopératives et la réduction des inégalités de genre dans les ménages des coopératrices en Mairie de Bujumbura.

Les sujets ont été choisis parce qu'ils répondent mieux à notre objet de recherche. Nous nous sommes limités à ce nombre de dix-neuf enquêtés parce que nous avons atteint le principe de saturation et de diversification.

I.3.4. Délimitation du terrain d'enquête

Comme il est impossible de travailler sur tout le territoire du Burundi, nous avons effectué notre recherche en Mairie de Bujumbura. En effet, la mairie de Bujumbura où nous avons effectué notre recherche est composée de trois communes : la commune Mukaza, Muha et Ntahangwa. La population de la mairie de Bujumbura s'élève à 1.306.000 habitants selon le recensement général de la population et de l'habitat de 2018 (ISTEEBU, Annuaire statistique du Burundi : 2018).

Le mouvement coopératif connaît un essor spectaculaire. A l'aide des derniers chiffres de l'Agence Nationale de Promotion des Sociétés Coopératives ANACOOP en sigle, nous schématisons ce à quoi ressemble actuellement le domaine des sociétés coopératives. Avant la création de l'Agence Nationale de Promotion des Sociétés Coopératives en 2019, c'est l'Agence pour la Promotion des Investissement API en sigle, que revenait la mission d'enregistrer toute nouvelle coopérative depuis 2013.

Au total, jusqu'au 31 mars, 10164 coopératives étaient enregistrées. Selon les chiffres de l'Agence Nationale de Promotion des Sociétés Coopératives sur les sociétés coopératives créées entre janvier 2020 et fin mars 2021, la composition des coopérateurs en genre note une différence remarquable : 38% des coopérateurs sont des femmes contre 62% d'hommes, précise NIYOGUSENGA Liévin en 2021. Selon la même source plus de 10 000 coopératives sont enregistrées au Burundi.

Dans la province de la Mairie Bujumbura, selon le conseiller du gouverneur chargé du développement, Ir Josélyne NIMPAGARITSE, indique d'abord que la province compte environ 300 coopératives dont 157 coopératives collinaires. Ce terrain d'enquête est limité au Nord et à l'Est par la zone Kanyosha de la commune Muha en Mairie de Bujumbura, à l'Est par la commune Mutimbuzi, de la province de Bujumbura, et au Sud par le lac Tanganyika.

I.3.5. Déroulement de l'enquête de terrain

Après avoir constaté que nos questions étaient compréhensibles et qu'elles répondaient à notre sujet de recherche, nous avons passé à l'entretien.

Nous devrions trouver les femmes, les unes sur les lieux où nous nous sommes convenus, d'autres sur le lieu de travail dans leurs activités quotidiennes.

Avant de commencer, nous devrions nous présenter mutuellement, c'est-à-dire les femmes à interviewer et moi-même qui étions chargé de l'étude. Nous devrions leur expliquer le but de la visite, l'utilité de leurs réponses avant d'échanger sur toutes les questions figurant sur notre guide d'entretien. Les entretiens duraient entre 25minutes et 45minutes. Dans le souci de conserver les informations recueillies pour passer plus tard à l'analyse**,** nous avons utilisé un appareil enregistreur, un carnet de bord et un stylo.

I.3.6. Les difficultés rencontrées

La rédaction de ce mémoire ne s'est pas faite sans quelques contraintes liées à la nature de l'étude. Du côté représentatif, il nous a été difficile de trouver les représentants de ces associations coopératives car à plusieurs reprises elles effectuaient des descentes sur terrain à l'intérieur du pays. C'est pourquoi dans les premiers temps, nous avons eu du mal à les retrouver au bureau de ces associations. Du côté des enquêtés ; Nos enquêtés étaient tellement occupés de façon qu'ils éprouvaient des difficultés à nous fixer un rendez-vous.

Sur ce, ils nous demandaient de téléphoner avant, pour le rendez-vous et nous partions les soirs après les heures de services.

Les principales contraintes ont eu lieu au cours de la phase de définition de la thématique et celle de la collecte des informations. En effet, notre travail exigeait l'entrée dans la vie familiale des femmes coopératrices surtout sa contribution au bien-être de la famille. Cela n'a pas été facile de poser des questions concernant la vie privée de la femme, sa contribution, ses relations avec son mari ; mais les échanges et les orientations du directeur ont aidé à ne pas nous éloigner de l'objet préalablement défini. D'autres contraintes sont liées à l'indisponibilité, à la mobilité et aux occupations de nos enquêtés. Elles ont toujours du travail chaque fois que nous passons, ils ne disposaient pas du temps pour nous, il a fallu la patience et l'endurance pour parvenir à avoir des entretiens avec ces femmes coopératrices. Tout cela a réconforté étant donné que cela a permis de disposer d'informations fiables pour une analyse objective.

I.3.7. Méthode d'analyse des données

Après la retranscription des données brutes de terrain, nous avons procédé par une méthode d'analyse. Pour notre, l'analyse dont il est question est celle d'analyse de contenu. L'objectif de cette analyse est avant tout la recherche du sens. Elle est définie comme une approche qui permet d'aller au-delà du contenu manifeste pour rendre explicite le contenu latent des données. De ce fait, elle ne se limite pas à une simple description du « quoi » et du « comment » des données. Mais elle vise à comprendre le « pourquoi » ou les significations non dévoilées des données. (Demba J.J et Bernd M.C. : s.l, S.d).

Nous avons regroupé les données du terrain selon les thèmes du guide d'entretien et nous sommes parvenu à trouver le sens qui est au-delà des idées émises par nos enquêtés.

I.4. Présentation des associations

La création des associations coopératives s'inscrit dans le cadre du développement communautaire. Celles-ci favorisent l'augmentation de revenus et l'amélioration des besoins de la population. De ce fait, nous avons travaillé sur trois associations à savoir : Friends Women's Association (FWA) ; le Groupement des Volontaires Engagés pour le Développement Communautaire (GVEDC) et l'Association des Femmes Rapatriées du Burundi (AFRABU).

Les activités réalisées par ces associations sont diversifiées. Les actions des associations reposent donc sur l'engagement de personnes physiques, qui cherchent à évoluer, grâce au travail en commun et celles des organisations dans lesquelles elles sont agissantes.

I.4.1. L'Association des Femmes Rapatriées du Burundi (AFRABU)

L'Association des Femmes Rapatriées du Burundi (AFRABU) est une association sans but lucratif située en Mairie de Bujumbura, Commune Mukaza en Zone Rohero et plus précisément Rohero I, Avenue de la France, no 3.

Elle est initiée depuis 2002 par les femmes rapatriées. Cette organisation est implantée dans 17 provinces du Burundi et possèdent des actions qui vont jusqu'au niveau régional. La mission de l'Association des femmes rapatriées du Burundi est d'améliorer les conditions d'accueil et de réintégration socio-économique des rapatriés, des déplacés intérieurs et les ex-combattants, spécialement des femmes et des filles du Burundi. L'un des objectifs de l'organisation est de réduire ou d'atténuer la pauvreté par des actions entrepreneuriales et des activités génératrices de revenus pouvant faciliter l'autonomisation des femmes et des filles.

Les services offerts par l'Association des Femmes Rapatriées du Burundi sont les suivants :

- Formation en entrepreneuriat,
- Formation en gestion des projets,
- Formation en développement des plans d'affaires,
- Formation en gestion des crédits,
- Formation sur la culture à l'épargne,
- Formation en plans d'affaires,
- Formation en gestion des coopératives,
- Formation sur les procédures de déclaration à l'Office Burundaise des Recettes.

Les exigences d'inscription pour les membres qui souhaitent bénéficier des services de l'AFRABU sont :

- Les membres doivent être groupés en association ou en coopérative ;
- Présenter des projets bancables ;
- Ouvrir des comptes ;
- Avoir des comités de gestion.

L'Association des Femmes Rapatriées du Burundi possède également des services supplémentaires utiles aux femmes entrepreneurs qui sont entre autres :

- ✓ Formation en TIC ;
- ✓ Formation sur la protection de l'environnement ;
- ✓ Formation sur les lois et les obligations fiscales.

I.4.2. Friends Wom's Association (FWA)

Friends Wom's Association (FWA) est une association sans but lucratif située en Mairie de Bujumbura, Commune Muha en Zone Kamenge sur la 8ème avenue, no 212

Friends Wom's Association est créé en 2002. Elle est une organisation de base au Burundi qui répond aux besoins des femmes en conflit, de pauvreté, de VIH/SIDA et des violences sexuelles. La clinique de soins de santé Friends Wom's Association se concentre sur le traitement des besoins physiques et psychosociaux. Friends Wom's Association fournit des soins de santé complets aux femmes et à leurs familles pour promouvoir le leadership et l'autonomie des femmes et pour renforcer la paix et la solidarité à Kamenge, un bidonville de Bujumbura et dans d'autres communautés du Burundi.

Friends Wom's Association encadre les femmes en leur accordant des enseignements entrepreneuriaux. Elle possède des associations d'épargne et de crédit et dispose d'un centre de santé.

I.4.3. Groupement des Volontaires Engagés pour le Développement Communautaire (GVEDC)

Le Groupement des Volontaires Engagés pour le Développement Communautaire est une association sans but lucratif située en Mairie de Bujumbura, Commune Mukaza en Zone Rohero et plus précisément Rohero I, Boulevard Patrice Lumumba, avenue des Eucalyptus, no 360/A en face de la Boulangerie baguette Magique. De l'autre côté de ce Boulevard se trouve l'Ecole Fondamentale Stella Matutina.

L'association organise des séances de formation qu'elle offre à ses membres notamment :

- ✓ Formation en entrepreneuriat,
- ✓ Formation en gestion des projets,
- ✓ Formation en gestion des crédits,
- ✓ Formation sur la culture à l'épargne,

- ✓ Formation en gestion des coopératives,

L'association dispose des microfinances, deux à Bujumbura et l'autre à Kayanza. Ces microfinances œuvrent pour l'intérêt de toute la communauté Burundaise et étrangère.

Elles octroient des crédits à celui ou celle qui est dans le besoin, membre ou non, remplissant les conditions exigées ; mais pour les membres de l'association, le taux d'intérêt est très minime.

CHAPITRE II : REVUE DE LA LITTERATURE

Dans ce chapitre, il est question, en premier lieu, de signifier tous les mots faisant partie de notre sujet de recherche pour essayer d'enlever toute confusion qui peut entrainer des équivoques y afférents. Ensuite, à l'endroit de notre travail, ce chapitre passe en revue de la littérature notamment sur ce que disent les différents auteurs dans les études déjà faites sur les thèmes connexes.

II.1. Définitions des concepts

Sous cette rubrique, nous sommes préoccupés par la mise en exergue des concepts relatifs à notre thème de recherche. En effet, nul n'ignore qu'un terme peut avoir plusieurs sens selon le contexte dans lequel il est utilisé. Ainsi, pour éviter toute confusion, il nous a semblé utile de préciser certains termes qui pourraient susciter des ambiguïtés ou des erreurs de compréhension des idées que nous avons pu développer.

Sur ce point, nous élucidons les termes suivants : genre ; autonomie ; participation active, le développement et la coopérative. Le but ultime est d'aider nos lecteurs à comprendre notre sujet.

II.1.1. Le concept de genre

Le terme de genre a été traduit de l'anglais « gender ». Elle a fait son apparition parmi les féministes qui voulait insister sur le caractère fondamentalement social des distinctions fondées sur le sexe. Le recourt à la notion de genre indique « un rejet du déterminisme biologique associé à l'usage de termes comme sexe ou différence sexuelle », indique Scott (1988 : 147). C'est dans ce sens que Mignot-Lefebvre (1985 : 257) oppose le sexe et le genre en disant : « *Le sexe constitue une donnée biologique alors que le genre est le résultat d'une socialisation qui commence dès la naissance et qui peut varier d'une culture à l'autre* ».

Par ce fait, les chercheurs et militantes féministes se sont fortement opposées aux explications biologiques ou moralistes des inégalités entre les hommes et les femmes et partagent l'idée selon laquelle *« les rapports hiérarchiques ne découlent pas des caractéristiques morphologiques ou génétiques. Dès lors, le recourt à la notion de genre est une façon d'indiquer que les idées sur les rôles propres aux hommes et aux femmes sont des constructions sociales* », ajoute Scott (1988 : 129).

Dans cette perspective, la notion de sexe renvoie à l'idée de sexe sociale par laquelle ce qui est perçu comme masculin ou féminin repose essentiellement sur une définition sociale de la différence biologique.

En d'autres termes, le genre réfère à la façon dont *« la différence biologique est socialement organisée, c'est-à-dire un ensemble complexe de représentations sociales de la différence sexuelle, représentations qui se manifestent dans les discours, les rituels, les pratiques quotidiennes, institutions, etc. »,* ajoute la même auteure précédemment citée. L'emploi du nouveau terme de « genre » à la place de « femme » vient corriger la prétendue homogénéité des intérêts des femmes du monde entier, ne serait-ce que sur base de leurs similarités biologiques. Aussi, le terme de genre permet de « *tenir compte d'autres déterminants sociaux comme position de classe, identité ethnique, structures religieuses, contexte socio-économiques et politiques différents »,* évoque Molyneux (1985 : 241).

Le terme de genre est aussi utilisé pour suggérer que l'information au sujet des femmes est nécessairement information sur les hommes, que l'un implique l'étude de l'autre.

II.1.2. Le concept d'autonomie

Le concept d'autonomie se retrouve dans plusieurs domaines de la vie des êtres humains : l'éducation, la psychosociologie, le développement, l'économie etc., et son sens diffère selon le domaine. Ainsi, dans le domaine du développement qui intéresse cette étude, l'autonomie est vue comme la capacité de l'individu d'être maître de sa propre vie comme l'affirment Rocque et al. (1999 : 39) : « *L'autonomie est la capacité d'une personne à décider, à mettre en œuvre ses décisions et à satisfaire ses besoins particuliers sans sujétion à autrui* ». Quant à Verbunt (2006 : 24), l'autonomie est « *la gestion de l'existence de l'individu et de la société selon les règles établies par lui-même, par l'être humain et non par Une force extérieure à l'humanité* ». Le terme autonomie signifie, donc, une liberté d'action afin de fonctionner d'après ses propres lois.

Ainsi, l'autonomie a un lien étroit avec la liberté et l'indépendance de l'individu par rapport à autrui. Il convient toutefois, de remarquer qu'il y a une relative flexibilité au niveau de l'indépendance et de la liberté envisagées dans le cadre de l'autonomie qui fait que ces notions n'excluent pas totalement certaines relations d'interdépendance. Notons alors que l'interdépendance saine est tout le contraire de la subordination et de la dépendance totale de l'individu à quelqu'un à qui il est assujetti.

Pour Rocque et al. (1999 : 4), « *être assujetti à autrui pour réaliser une action ou encore pour prendre une décision signifie être soumis à ce tiers, être sous sa domination ou encore être contraint par sa volonté ou par son pouvoir* ». Dans ces conditions de sujétion, on ne peut pas parler d'autonomie car, l'autonomie est orientée vers l'interdépendance. L'autonomie n'exclut en rien les relations d'aide, de consultation d'entraide ou encore d'interdépendance. Ceci revient à dire que l'autonomie totale n'existe pas. Selon Lebegue (1999 : 24) l'autonomie totale qu'il appelle autonomie isolement est « *absurde et impossible : une telle autonomie serait un idéal. Or, aucun être humain ne peut atteindre cet idéal d'autonomie dans des conditions normales car à moins d'être un surhomme ou une superwoman, il devient de moins en moins impossible d'avoir des conduites totalement autonomes pour toutes les habiletés réalisables dans une socioculture spécifique* ».

En effet, le concept d'autonomie est multidimensionnel. Selon Rocque et al. (1999 : 44), *« il y a l'autonomie d'action et l'autonomie de décision : l'autonomie d'action est considérée comme la capacité de réaliser des actions pour la satisfaction des besoins particuliers sans compter sur autrui. C'est une indépendance instrumentale, une capacité de remplir certaines activités et d'affronter les problèmes sans nécessairement avoir besoin d'aide. Quant à l'autonomie de décision, elle fait référence à l'indépendance décisionnelle qui est rattachée à la prise de décision, basée sur les préférences, les croyances et les valeurs de la personne. »*

A l'autonomie d'action et de décision, s'ajoute une autre dimension de l'autonomie : l'autonomie économique qui concerne les possibilités d'accès aux ressources économiques. Ici nous nous penchons à la définition du Forum des ministres responsables de la condition féminine : « *la condition qui permet à toute personne, homme et femme, d'avoir accès à la gamme des possibilités et ressources économiques, y compris un emploi, des services et un revenu disponible suffisant, pour façonner sa vie et répondre à ses besoins ainsi qu'à ceux des personnes à charge* ».

Selon cette perspective, l'autonomie économique constitue le pilier et la voie d'accès à l'autonomie d'action et à l'autonomie de décision. Nous pouvons alors remarquer en nous référant aux définitions précédentes que l'autonomie acquise à ces trois niveaux a pour avantage de procurer à l'individu une certaine confiance en soi et une liberté d'action et de pensée. L'individu autonome sait alors ce qu'il veut, il sait où il va ; s'il lui arrive de suivre les autres c'est qu'il a engagé sa liberté dans un projet collectif. Ainsi, dans le cadre de cette étude, la personne autonome est quelqu'un qui dispose d'une autonomie de ressources, de décisions et d'action lui permettant, non seulement d'agir par lui-même mais aussi de

s'associer aux autres dans un projet commun. Au fait, autonomie personnelle et vie sociale ne sont pas deux aspects contradictoires.

Au contraire, ils sont très liés parce que l'autonomie d'une personne ne l'empêche pas de s'intégrer dans sa communauté et d'y exercer des rôles avec les autres membres de la communauté. Au fond, une personne autonome est capable de s'engager librement dans des activités communes, ce qui, d'ailleurs, renforce son attachement à sa communauté.

S'agissant de l'autonomisation des femmes, Muswamba (2002 : 12) nous éclaire : « *autonomiser la femme, c'est la libérer en brisant les différents obstacles qui l'empêchent d'évoluer normalement dans différents domaines comme son partenaire homme* ».

Ainsi, l'autonomisation des femmes passe par trois niveaux qui pourraient leur permettre de prendre en main leur propre destiné : les capacités réelles d'action, les ressources et les réalisations. Un autre point important à soulever est que l'autonomisation des femmes implique l'existence d'un certain nombre de conditions préalables. L'autonomisation requiert des conditions matérielles suffisantes ainsi que le respect du droit des individus à faire des choix relatifs à leur rôle dans la société.

Il faut noter que le fait d'avoir les revenus réguliers et substantiels est une condition pour avoir accès à l'autonomie. Donc, la précarité des conditions matérielles constitue un obstacle majeur à l'autonomie des personnes en général et à celle des femmes en particulier. C'est ainsi que les difficultés d'accès à l'emploi et aux ressources familiales auxquelles font face les femmes dans les pays en voie de développement, les mettent dans une situation de dépendance et de pauvreté les privant, de toute autonomie de ressources, de pensée et d'action. C'est dans ce cadre qu'interviennent plusieurs programmes de développement destinés à améliorer la situation socioéconomique des femmes, tout en leur permettant d'acquérir une certaine autonomie au sein de leur famille et dans la société. Et, bien entendu, la prise en considération des femmes dans ces programmes ne veut pas dire que les hommes y sont exclus car l'approche Genre et Développement est prise en compte.

Moulay El Mokhtar (1985 : 20-21) montre les résultats auxquels on devrait s'attendre lors des programmes de développement : «A*cceptation plus grande, par les femmes et les hommes, des femmes en tant que responsables des décisions dans la collectivité; plus grande indépendance personnelle et économique; confiance en soi plus marquée chez les femmes; participation accrue des femmes au développement personnel, familial et communautaire; augmentation du nombre d'organisations de femmes; organisations de femmes plus visibles et*

efficaces; plus de femmes inscrites aux programmes d'éducation et de formation; amélioration de la santé des femmes et des enfants ; amélioration du statut juridique des femmes; déclin de la violence faite aux femmes ; contrôle accru des femmes de leur propre fécondité ; déclin de la discrimination et des préjugés institutionnels à l'égard des femmes; sensibilisation accrue du public à l'égard des questions intéressant les femmes ». Les associations coopératives sont alors des programmes de développement et d'acquisition par les femmes d'une certaine autonomie financière qui influence leur autonomie d'action et de décision.

II.1.3. La participation active

En définissant le concept de participation, certains auteurs font un rapprochement entre la racine « part » et le terme « participer » dont il dérive. Selon Meister (1977 : 176), « *participer signifie prendre part, posséder une part de quelque chose, ce quelque chose pouvant être une propriété ou un pouvoir* ». Quant à Saint-Pierre (1975 : 356), participer c'est « *avoir part, mais surtout prendre une part active à quelque chose* ». De ces deux définitions ressort l'idée de la possession par quelqu'un d'une part déterminée dans une œuvre commune, ce qui sous-entend l'existence d'un groupe d'individus qui se partageraient les parts d'un bien collectif. Le participant est considéré comme un co-acteur participé revient à être co-acteur, co-responsable et co-bénéficiaire d'une œuvre. Mais, la participation ne se limite pas seulement à la simple possession des parts dans une œuvre commune, cet auteur ajoute : *« les sujets actifs par leur coopération, sont des partenaires, solidaires et parties prenantes de l'œuvre à laquelle ils participent. »*

En fait, si les avis des différents auteurs divergent sur les formes de participation, tous reconnaissent que l'activité est le point central de toute sorte de participation. Cela implique que la notion de participation est opposée à la notion de passiveté même si Leduc et Raymond (2003 : 43) ont identifié la forme passive parmi les types de participation : « *la participation publique peut être, soit cantonnée dans une relative passiveté, soit promue à une contribution active dans le processus de décision* ». Mais, il faut comprendre que ces deux auteurs parlent d'une relative passiveté et non d'une passiveté totale qui serait en contradiction avec ce qu'est, en réalité, la participation.

Dans le but d'enlever toute ambigüité sur le vrai sens du concept de participation, plusieurs auteurs lui collent le substantif « actif » et parlent de la participation active.

C'est pour cette raison que Saint-Pierre (1975 : 4) rattache la participation active à l'engagement responsable des participants. : « *La participation active dépasse une simple main mise sur les biens et le pouvoir pour arriver à une véritable prise en charge de ces mêmes biens et du pouvoir. La participation active implique le pouvoir, la conscience et l'engagement* ». Ceci s'explique par la contribution effective que chaque acteur doit apporter, en toute conscience, à l'élaboration et l'exécution d'un projet social commun qui peut influencer la destinée du groupe.

Dans le même ordre d'idées, Labelle (1972 : 69) aussi considère la participation active comme : « *Une collaboration active de chacun, en rapport avec ses compétences et ses responsabilités, à l'élaboration des objectifs de l'œuvre commune et à la mise en œuvre des moyens aptes à les atteindre […] la participation fait donc de l'homme dans l'entreprise un sujet conscient et un agent de l'œuvre commune et non un moyen ni une exécutant passif* ».

Dès lors qu'on a établi que l'activité est le moteur de toute participation, la question qui se pose est de savoir quel est le lien entre la participation et le développement afin de comprendre à quoi consiste la participation active au développement. Selon Bessette (2004 : 18), « *la participation a été un concept central du développement dans les dernières décennies. L'option participative a été perçue comme un des grands principes d'action des nouvelles politiques de développement* ».

Mais, en même temps qu'on reconnaît la participation comme un élément essentiel du développement, il est important de ne pas perdre de vue qu'il s'agit là d'un concept complexe ayant plusieurs dimensions. Les dimensions de la participation correspondent à un certain nombre de facteurs socioculturels et aux comportements des acteurs qui exercent une influence sur le processus de participation. A cet égard Saint-Pierre (1975 :43) affirme : *« en grande partie les facteurs socioculturels ayant trait, au milieu social et familial dans lequel évolue l'individu déterminent ses comportements au processus de participation. Pour cet auteur, l'âge et le sexe des personnes jouent aussi un rôle important sur les comportements des individus dans un groupe. »*

Concernant des comportements qui favorisent la participation active des individus, l'engagement et le sens de responsabilité occupent une place prépondérante comme le précise Bessette (2004 :18) en ces mots : « *Un bon indicateur est donné lorsque les gens prennent la responsabilité de mener à bien une initiative de développement.*

C'est-à-dire que les membres de la communauté prennent non seulement part aux activités, mais sont engagés directement dans le processus décisionnel et dans la planification de l'initiative de développement ».

On comprend alors que l'engagement personnel est le point de départ de la participation. Parce qu'il implique un certain nombre de conditions, dont la disponibilité à la présence active et consciente dans les activités et les décisions, et de la confiance en soi à l'indépendance. Cette dernière est déterminante dans la mesure où elle amène à assumer son rôle avec le maximum d'autonomie.

II.1.4. Le développement

Dans la phase de construction de la pensée par les pionniers du développement, croissance économique et développement étaient synonymes.

Le développement signifiait l'obtention d'une croissance économique significative sur une longue période. La sortie du sous-développement implique avant tout un grand effort d'investissement. Le concept de développement est réduit à sa dimension économique : la croissance du revenu réel par habitant dans les pays du Sud.

En effet, grâce aux idées féministes qui conçoivent le développement en affinité avec l'idée de développement auto-dépendant centré sur le local et sur les besoins immédiats de la collectivité les économistes ont été amenés à distinguer le développement et la croissance. Selon Perroux (1990 : 115), la croissance est « *l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues d'un indicateur de dimension : pour une nation, le produit global net en termes réels* ».

Par contre, selon le même auteur, « *le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux qui rendent la nation apte à faire croître, cumulativement et durablement son produit réel global* ». Donc, il existe une nette différence entre les deux. Alors que la croissance économique est un indicateur de dimension du produit national brut par individu, de la production industrielle, etc., le développement concerne le progrès économique social et humain. C'est un développement de l'être humain et de tous les autres êtres humains.

De plus, même si le développement implique la croissance, il ne peut se réduire à celle-ci. Il ne doit pas être confondu avec la croissance économique. Celle-ci est habituellement nécessaire ou consécutive au développement mais elle n'en est qu'un aspect.

La croissance représente certes la dimension prédominante du concept, mais ne suffit pas pour rendre compte des autres dimensions que le développement incorpore. La croissance est d'ordre quantitatif et se traduit par l'augmentation des grandeurs économiques, considérée comme l'une des multiples composantes du phénomène complexe qu'est le développement.

Même si la croissance demeure le préalable à tout effort de développement dans la mesure où toute amélioration du niveau de vie ou du bien-être social passe nécessairement par l'augmentation des quantités produites et l'accroissement correspondant des revenus, il s'avère important de préciser que le développement est bien plus que la croissance. Le développement, au-delà du concept de croissance implique une hausse du bien-être social, des changements dans les structures et finalement une mutation de la société toute entière.

Ainsi, le concept de développement apparaît plus englobant que celui de croissance, en ce sens qu'il implique la croissance mais au-delà, met l'accent sur la satisfaction des besoins fondamentaux, la réduction des inégalités, du chômage et de la pauvreté.

Toutefois, *« le développement ne peut s'opérer sans croissance mais une croissance sans développement est envisageable pour certains*. »

Le concept de développement, en intégrant le social et l'humain vient suppléer au réductionnisme qui a longtemps entouré ce concept réduit à plusieurs reprises à la simple notion de croissance économique. D'où des épithètes qui témoignent du droit à l'expression des valeurs culturelles des civilisations issues de l'histoire et des situations sociales spécifiques des sociétés émergentes son associé à ce concept. Ainsi, *« à la notion d'autonomie ou développement autocentré qui fit son entrée dans la littérature du développement, se succèdent les concepts de développement endogène, développement solidaire, communautaire, intégré, authentique, autonome et populaire, durable, humain, harmonisé, participatif, global, l'écodéveloppement, l'endo-développement, l'ethno développement et pour finir, le développement socialiste »,* affirme Legoute (2001 :17-18).

Ces qualificatifs accolés au terme développement traduisent la nécessité d'intégrer de nouvelles dimensions dans le processus de développement qui doit bénéficier à l'ensemble des populations. Ces expressions intègrent dans bien des cas une dimension idéologique qui suggère les objectifs à atteindre ainsi que les voies pour y parvenir.

Enfin, dans le sens qui nous concerne, un vrai développement peut être défini comme un processus par lequel les individus et les communautés se rendent maîtres de leurs ressources,

au sens plus large du terme, autant social, culturel et spirituel, en vue d'améliorer leur condition selon les critères qu'ils ont eux-mêmes définis. Le développement se présente comme un phénomène dynamique complexe et multidimensionnel, coopératif respectueux de la nature et du milieu culturel.

II.1.5. La coopérative

Selon l'Alliance Coopérative Internationale (2015), « *une coopérative est une association autonome de volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement* ». Selon cette conception, l'enjeu est le regroupement des personnes en mettant en commun des moyens matériels, financiers et humains pour résoudre un problème commun pour lequel il leur serait difficile ou impossible d'apporter individuellement une solution. Pour Jacob et Lavigne Delville (1994 : 87), *le caractère économique repris dans la définition « a trait à la production des biens et/ou des services destinés à répondre aux besoins non satisfaits par le marché et l'Etat »*. En d'autres termes, la coopérative, en tant que propriété des membres, leur offre en qualité et en quantité des produits ou des services difficiles ou impossibles à se procurer par voie classique (crédit agricole, commercialisation, approvisionnement, stockage, etc.).

Au niveau social, la coopérative est une entreprise dans laquelle les individus éprouvant les mêmes besoins, participent activement à satisfaire leurs besoins communs. Les problèmes sociaux à résoudre peuvent être de plusieurs ordres comme les difficultés d'accès aux soins de santé, à l'emploi, à l'éducation des enfants, au logement, etc. Etant l'une des composantes de l'économie sociale, la coopérative se doit d'accorder une grande importance à la personne et non à la maximisation du profit. Les coopératives peuvent bénéficier d'un appui des partenaires externes, des subsides de l'Etat, des exonérations ou des subventions pourvu qu'elles ne viennent pas compromettre le caractère d'indépendance et d'autonomie. Par ailleurs, au regard de leur proximité et de leur ancrage dans les communautés, *« les coopératives réduisent les distances avec les bénéficiaires et accroissent également la confiance dans la localité* », indique Manirakiza (2021 : 15)

Dans ce sens, le même auteur relève les principes adoptés par l'ACI que doit respecter l'entreprise collective pour être considérée comme une coopérative : *« L'adhésion libre, le contrôle démocratique exercé par les membres, la participation économique des membres impliquant une contribution équitable à son capital, l'autonomie et indépendance dans la*

gestion de leurs affaires, fixation de leurs propres règles de fonctionnement et dans la décision souveraine de leur avenir en se con formant pour autant aux normes et obligations légales en vigueur dans le pays, l' éducation, formation et information et enfin l'intercoopération ».

Enfin, il existe cinq types de coopératives distinguées par leurs domaines d'activités. Il s'agit tout d'abord de la coopérative de production. Celle-ci aide les producteurs groupés à produire en commun les produits destinés à la consommation et au marché. Plus courantes dans le domaine agricole, ces coopératives permettent souvent l'accès aux intrants agricoles, l'accès au crédit agricole, ainsi que la gestion de la production comme le stockage, la transformation et la commercialisation. Ensuite, il s'agit de la coopérative de commercialisation, qans laquelle, les personnes ont la possibilité de centraliser et écouler à un meilleur prix leur production en limitant au maximum les coûts d'intermédiation, et puis, suit la coopérative de consommation ou d'approvisionnement. Dans cette coopérative, « *les membres se regroupent pour s'approvisionner en biens et/ou services destinés à la consommation immédiate à un prix relativement moindre et/ou de qualité améliorée. Il peut s'agir des coopératives alimentaires, de loisirs, de logement, du matériel scolaire, etc.*

Enfin, deux types de coopératives dont la coopérative de service qui regroupe des personnes animées d'un objectif de se procurer des services pour satisfaire leur besoin commun et la coopérative multifonctionnelle ou polyvalente qui comprend plusieurs activités. A titre d'exemple, « elle peut réaliser à la fois la production, la commercialisation et les services (crédit, assurance-santé, sous-traitance). Elles sont beaucoup plus fréquentes dans le secteur agricole », ajoute Manirakiza (2021 : 21-22). Force est de constater que le type de coopérative qui intéresse notre travail est la coopérative de production ou coopérative agricole qui semble offrir un cadre souple d'organisation aux femmes rurales.

II.2. Connaissances connexes : Généralité sur l'intégration des femmes dans les associations de développement

La culture ou la société en générale, avec la division sexuelle du travail confie aux femmes l'univers domestique et les activités ménagères. Pourtant, les femmes tendent à s'investir davantage dans la vie associative depuis le début des années 80. Tabaries et Tchernonog (2005 :79) précisent à ce sujet : « *L'apparition des associations féministes, n'est pas récente, elle date d'une quarantaine d'années. Depuis la deuxième guerre mondiale, de nombreuses associations luttant pour les droits de la femme ont vu le jour* ».

Au niveau global, en France « *1,3 millions d'associations sont actives en France. Mais depuis des siècles, les français ont eu l'occasion de se réunir, pour, ensemble, mettre en place des projets, solidaires ou en faveur de l'intérêt général. La loi de 1901 reconnaît la liberté pour tout citoyen d'être ou non membre d'une association. Celle-ci peut être créée sans autorisation ou déclaration préalable sous réserve qu'elle ait un objet licite et qu'elle respecte les lois et règlements en vigueur. Si son objet paraît illicite au préfet, celui-ci doit saisir le juge, seul compétent pour interdire la création ou la dissolution d'une association* ».

Les associations apportent des réponses adaptées et durables aux besoins d'un territoire. Elles témoignent d'un mode d'entrepreneuriat local, humain et porteur d'impact social. Les collectivités prennent de plus en plus conscience de ce rôle économique des associations en les intégrant dans leur stratégie de développement économique. Il reste cependant encore des marges de progrès pour reconnaître pleinement le rôle joué par les associations dans l'animation des territoires. Pourtant, face aux défis sociétaux actuels, force est de constater que « *les acteurs associatifs, forts du lien social qu'ils bâtissent et de l'expression citoyenne qu'ils favorisent, sont non seulement souvent les premiers à expérimenter et développer de nouveaux biens et services accessibles, mais aussi les premiers à rassembler les acteurs d'un territoire pour inventer des réponses adaptées et durables, et les premiers à favoriser le développement d'un entrepreneuriat local, humain et porteur d'impact social* **»,** relèvent Daviaud et Vernay (2020 : 4). Selon ces deux auteurs, on peut distinguer quatre grandes fonctions remplies par les associations : partage d'un loisir entre membres : associations sportives, associations de joueurs d'échec, d'amateurs de vin... ; défense des intérêts des membres : association de locataires, de parents d'élèves, de personnes souffrant d'une maladie spécifique. Ces associations peuvent constituer *« des groupes de pression, des lobbies ; rôle caritatif ou humanitaire, des associations venant en aide aux autres, que ce soit à l'échelle d'un quartier comme le cours de rattrapage scolaire, d'une ville comme la distribution de nourriture comme, de l'ensemble du pays ou même de pays étrangers, comme les associations d'aide au développement, ou d'aide médicale comme, expression, diffusion et promotion d'idées ou d'œuvres* », affirment Leduc et Rousseau(2007 :12) .

Malgré un nombre croissant des associations, l'engagement reste différencié selon les sexes : 51% des hommes de plus de 15 ans font partie d'au moins une association contre 40 % de femmes, mais ce déséquilibre est moins grand que dans d'autres sphères d'activités économiques et sociales et évolue plutôt positivement.

Pour Courtois (2016 :45), « *même si les écarts entre les hommes et les femmes se réduisent entre 1983 et 2002, les femmes adhèrent toujours moins souvent que les hommes aux associations : le taux d'adhésion des hommes est de 49 % en 2002 et celui des femmes de 40 %* ».

En particulier dans les Pays en Voie de Développement, les Femmes sont des acteurs-clés et de plus en plus importantes - mais souvent méconnues du développement. La prise en compte de la femme dans les différentes politiques de développement peut-elle contribuer à une meilleure lutte contre la pauvreté. Au niveau africain, « *les citadines membres de ces associations révèlent surtout une volonté d'entraide pour un mieux-être par la mise en œuvre d'une mosaïque d'activités axées sur des besoins pratiques. D'autres associations portent parfois un regard assistancialiste, caritatif sur les femmes pauvres ou les femmes rurales* », précise Dao (2007 : 89)

II.2.1. Les motivations des femmes pour adhérer dans les associations

Au Burundi, les objectifs des associations sont divers. Les uns ont une vision développementaliste, sociale et économique. Plusieurs jeunes ONG du Burundi interviennent en faveur des femmes rurales à partir d'une identification des besoins, a priori et de l'extérieur, par leurs dirigeantes.

Mais elles privilégient en tous cas la résolution de besoins concrets, selon une approche en termes de bien-être. Le point de vue adopté dans cette démarche est, peut-être, la mise en œuvre de formes spécifiquement africaines du don.

La raison de la pauvreté est avancée par Hermes (2013 :24) : « *La femme africaine […], doit s'occuper des tâches domestiques et, par manque d'argent, doit mener diverses autres activités sources de revenus* ». Par contre, dans un autre rapport les motivations sont en peu contradictoires affirme le même auteur : « *Dans les groupes centrés sur eux-mêmes, comme le sont beaucoup de groupes de femmes, l'objet principal est de se retrouver entre femmes, de se voir, de s'épauler. Ces groupes peuvent se replier sur leurs membres : ils se présentent plutôt pour la défense des droits et des intérêts particuliers des femmes (violences contre les femmes, discriminations)* ». Pour cette catégorie, à l'instar de la pauvreté, elles adoptent une vision militante pour leurs droits. Les femmes veulent de ce fait réaffirmer leurs identités.

Cela est renforcé par cette idée de Hermes (2013 :27) : « *Si ces associations arrivent à construire leur identité, elles peuvent initier un changement social en agissant sur le terrain de la protection sociale ou en animant des mouvements d'intérêt général* ».

En fin d'autres motivations relevées dans la littérature sont par exemple l'accès au crédit, ce qui est justifié par Hermès (2013 : 30) dans son rapport sur une étude faite sur les opportunités économiques des femmes au Burundi, il nous dit ainsi : « *Les avantages perçus à l'adhésion à une association sont la formation et l'accès au crédit. Sans surprise, 84,2% des commerçants souhaitent bénéficier d'un crédit, mais seules 20% en ont demandé un* ».

II.2.2. L'avantage des associations féminines

Etant dans le contexte des violences énormes qui touchaient principalement les femmes et les enfants, les femmes des années 1993 au Burundi ont pris l'initiative de s'intégrer dans le monde associatif. Les modèles dans ce nouveau monde sont les intellectuelles. Une des femmes qui a parvenu à initier l'association est Béatrice NDAYISHIMIYE, native de la commune Makamba, province Makamba.

C'est en 1993 que madame Béatrice NDAYISHIMIYE, infirmière de l'hôpital de Makamba, a initié l'association MUKENYEZI MENYA afin de constituer une coalition de femme qui avait pour mission de faire face à la crise politique qui rongeait le pays. Deux objectifs spécifiques étaient visés : « *promouvoir la cohabitation pacifique entre les citoyens de Makamba et mener ensemble des actions qui permettent aux membres de cette association d'assurer la sécurité financière de leur foyer respectif* ».

Dans un rapport fait sur une association des femmes pour la culture du riz dans la région de Bubanza, malgré les difficultés auxquelles ces femmes se heurtent affirment que la participation dans cette association est d'une importance non négligeable. Elles disent ainsi alors : « *Les revenus tirés de cette activité, qui occupe les membres un jour par semaine, leur a permis d'ouvrir chacune un commerce et de financer les frais de scolarité des enfants, les vêtements et les médicaments de la famille* ».

Les activités entreprises par les femmes ont un impact positif non seulement sur elles-mêmes, mais également sur les enfants et surtout sur la société en général et la famille en particulier.

II.2.3. Egalité entre les sexes et associations coopératives

Le mouvement coopératif est reconnu comme étant un acteur du processus d'émancipation des masses populaires qui a marqué le 20e siècle en contribuant à la démocratie économique et en établissant un modèle entrepreneurial fondé sur le protagonisme d'acteurs sociaux auparavant considérés comme faibles. Ce n'est donc pas d'hier que l'on a remarqué que les coopératives pouvaient jouer un rôle intéressant dans l'autonomisation des femmes. Selon Seguin (1995 :190), « *dès 1949, Georges Fauquet avait invité les femmes à considérer l'activité coopérative et associative comme un moyen susceptible de favoriser leur affranchissement, voire leur émancipation* ».

Ainsi, les coopératives fournissent, partout dans le monde, des opportunités de travail et une insertion dans la société et l'économie à des hommes et des femmes défavorisées. C'est pour cette raison que certains organismes de développement font la promotion de ce mode d'organisation qui permettent aux femmes de bénéficier une reconnaissance dans la société. En effet, *« c'est par leur éthique égalitaire, leurs prises de décisions collectives, leur propriété commune et leurs objectifs dépassant un simple but lucratif que l'on considère que les coopératives sont en mesure d'élargir les perspectives économiques et sociales offertes aux femmes dans le monde entier et qu'elles constitueraient par le fait même une voie à privilégier pour l'autonomisation des femmes et, en conséquence, pour la réduction des rapports inégalitaires entre les sexes »*, évoque Fecteau et Escot(2013 :79).

Toutefois, selon ces auteurs, « *cette conviction n'est pas révélée par un corpus de littérature très imposant sur l'autonomisation des femmes et les changements dans les rapports sociaux de sexe se produisant à l'intérieur des coopératives ou grâce à elles une absence de données sexospécifiques sur les membres et les directions de ces organisations, ce qui pourrait contribuer à expliquer qu'il ait été difficile d'y documenter la position des femmes relativement à celle des hommes, de même que son évolution* ».

Mais, quelques études montrent les bénéfices que les femmes pourraient retirer de leur appartenance aux coopératives, ces bénéfices sont entre autres : l'accès à des opportunités économiques, la promotion de l'éducation et de la solidarité sociale et l'accès aux processus décisionnels.

II.2.4. Accès à des opportunités économiques

Dans les pays en développement, les coopératives représentent un modèle avantageux pour les femmes, qui ont souvent moins de ressources (économiques et sociales) que les hommes. La mise en commun des ressources (partage des coûts et des avantages) et l'organisation collective de la production, de la transformation et de la commercialisation répondent particulièrement bien à leur situation et les aident à obtenir un travail décent et des revenus stables, les rapprochant ainsi du système économique formel. Le fait de toucher un revenu est un élément clé dans l'obtention d'un réel statut social et l'accès à des ressources productives, à la propriété et à des services de base, tels que les soins médicaux et l'éducation pour leurs enfants. L'accès à des services d'assurances, à des services funéraires ou, encore, l'accès à la propriété ou la jouissance d'une habitation sont d'autres exemples de bénéfices économiques pour les femmes.

Selon le rapport de l'Assemblée générale des Nations Unies, les coopératives féminines leur permettent d'acquérir une compétence en matière de gestion : « *les coopératives féminines facilitent l'indépendance économique et améliorent le statut social des femmes en leur permettant de participer activement aux affaires, d'acquérir une expérience en matière de gestion et d'accéder à d'autres possibilités de formation* ». Dans le cas de nombreuses femmes nigérianes, l'appartenance aux coopératives a permis de réduire la pauvreté de manière importante. Ogunbameru et al. (2010 : 101) nous relèvent une importante coopérative d'épargne et de crédit *: « Elles permettent à ses membres et leaders féminins de satisfaire leurs besoins matériels et ceux de leurs familles en ayant accès aux services d'épargne et de crédit, à de la formation et à un certain nombre d'activités qui leur sont spécifiquement destinées »*.

II.2.5. Promotion de l'éducation et de la solidarité sociale

Lorsque les principes coopératifs sont réellement appliqués, ils ouvrent la porte à l'éducation et à la formation dont les femmes membres ont besoin pour renforcer leur estime d'elles-mêmes et favoriser leur devenir de décideuses et d'entrepreneures. Lorsque les femmes comme les hommes y ont accès, les coopératives peuvent aussi instaurer une certaine solidarité entre les membres des deux sexes ainsi qu'une transformation des rapports inégalitaires, cela, en facilitant le dialogue social.

Ainsi, en plus de partager les coûts et les avantages, comme nous l'avons déjà évoqué, les membres des coopératives sont amenés à communiquer leurs expériences et à transmettre leurs connaissances par différentes activités, telles les assemblées et réunions liées à la vie associative, les activités productives et de gestion et des activités de formation communes utiles.

La coopérative d'épargne et de crédit colombienne étudiée par Farah Quijano, citee par Ikirezi-Ngabonzima (2009 :46) constitue ainsi *« un espace de développement personnel et de relations humaines favorables et équitables pour ses membres et élus, femmes et hommes, contribuant par ailleurs à l'accroissement de la confiance en soi »*. Ceci permet de constater que des femmes membres des associations coopératives ont la possibilité de discuter au sujet de leur situation commune de subordination à l'égard des hommes et d'entreprendre un processus les menant à développer une pensée critique individuelle et collective aboutissant à la mise sur pied de projets collectifs porteurs de transformation des relations entre les sexes.

II.2.6. Accès aux processus décisionnels

La structure démocratique des coopératives est conçue de manière à permettre aux membres de *« participer aux processus décisionnels, sans distinction de sexe et sur un pied d'égalité, tant du côté des assemblées de membres que des postes d'administration élus »*, relève Prakash (2003 :9).

Cette implication des femmes dans le processus décisionnel aux côtés des hommes, en plus de leur permettre d'influencer le développement des coopératives dans le sens de leurs intérêts autant pratiques que stratégiques, est un lieu de construction de rapports plus égalitaires entre femmes et hommes qui, dans certaines circonstances, peut aussi irradier dans les familles et les communautés entières. Force est de constater que l'intervention des femmes en tant que leaders élues dans les coopératives leur permet d'accroître leur participation dans la sphère publique. En plus de ce meilleur positionnement dans la sphère publique, les femmes de la coopérative gagnent un plus grand pouvoir de décision et d'action en ce qui concerne la sphère domestique.

II.2.7. Le cas des associations coopératives mixtes

Pour les praticiens du développement, il existe toutefois une reconnaissance, tantôt explicite et tantôt implicite, que des inégalités peuvent être présentes dans ce type d'organisations,

notamment que les femmes ne soient pas toujours proportionnellement représentées dans les instances de direction des organisations paysannes mixtes.

Notons ainsi que le BIT (2002 :4) a intégré dans sa recommandation 193 sur la promotion des coopératives un paragraphe spécifique visant « *l'accroissement de la participation des femmes à la direction et à la gestion* ».

L'égalité entre femmes et hommes dans les coopératives mixtes ne se réalise donc pas forcément plus à l'intérieur qu'en dehors de celles-ci. Ainsi, les coopératives, nées du besoin de se regrouper de leurs membres pour répondre à un besoin commun auquel leurs ressources individuelles étaient incapables d'apporter une réponse satisfaisante, sont profondément construites par leur milieu et enracinées dans celui-ci, avec tout ce que cela peut entraîner en termes d'interdits et d'autres normes socioculturelles.

En analysant la situation des femmes dans les coopératives de producteurs et productrices des pays les moins développés et même dans les coopératives d'autres types, BIT constate que dans les coopératives de cultures vivrières comme de rentes, dans le maraîchage comme dans le petit et le gros élevage, les femmes participent amplement aux travaux liés aux activités des coopératives, tout spécialement en milieu rural, mais qu'elles n'ont pas accès au sociétariat des coopératives, donc encore moins à leurs instances de direction. Mavrogiannis (1987 : 18) résume ensuite cette situation en ces termes : « *Cet état de choses, dans la majorité des cas, ne relève pas de discriminations juridiques formelles, ou rigoureuses, mais provient de la prédominance du rôle économique de l'homme et de la dominance masculine au foyer comme à l'extérieur, question très étroitement liée aux obstacles socio-économiques et socio-culturels et aux rôles limités et stéréotypés des femmes* ».

Cet avis est aussi formulé, bien qu'en d'autres termes, par Ogunbameru et al. (2010 :17) : « *Les mouvements coopératifs dans plusieurs pays se sont constitués sur la base des discriminations structurelles entre les femmes et les hommes, en accommodant la philosophie de type égalitaire inscrite dans les fondements mêmes de la pensée coopérative à une réalité inégalitaire* ».

II.2.8. Aperçu du mouvement coopératif au Burundi, avant et pendant la période coloniale

Au Burundi, les coopératives s'inscrivent dans le cadre de la politique nationale de promotion du mouvement coopératif via une agence nationale de promotion des sociétés coopératives (ANACOOP) instituée au sein de la deuxième vice-présidence de la République.

Bien évidemment, « *cela exprime la volonté de l'Etat de faire du secteur coopératif un puissant complément au secteur public et au secteur privé classique dans le développement* », précise Manirakiza (2022 :43). Au regard de la récente loi No1/12 du 28 juin 2017 régissant les sociétés coopératives, il apparaît clairement que le Burundi admet la définition de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) qui est, par ailleurs réaffirmée dans la Recommandation 193 de l'Organisation Internationale de Travail (OIT), lors de la 90ème session de la conférence internationale du travail. Pour mieux le dire, *« leur réglementation s'inspire des principes coopératifs universels de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) pour exercer leurs activités quotidiennes* », réitère le même auteur.

En effet, selon Fournier et Ouédraogo, au Burundi comme dans la plupart des pays africains, la formule de la coopérative a été perçue comme un instrument de développement économique et de lutte contre la pauvreté. Les premières associations coopératives dateraient de la période coloniale.

Leur place et importance dans la politique nationale ne peuvent se comprendre qu'à travers l'analyse de leur parcours historique depuis les années très reculées jusqu'à présent. Ainsi, il y a bien des années, la vie des paysans rythmait autour de petites actions de coopération, notamment dans les activités sociales, économiques et culturelles. C'est pour dire que bien avant la colonisation, la société burundaise était caractérisée par des pratiques traditionnelles d'entraide mutuelle dans la vie quotidienne des habitants du même village. Exercée dans le sens de l'adage français « l'union fait la force », *« la solidarité ancestrale était manifeste dans tous les domaines de la vie des gens de la même entité »*, affirment Fournier et Ouedraogo (1996 :71).

Par exemple, les gens se cotisaient, en argent ou en nature pour couvrir les soins de santé, d'hospitalisation, de décès d'un membre de la communauté ou se mobilisaient pour soutenir matériellement les familles à la dot, au mariage, à l'intronisation du chef coutumier, etc. En agriculture, l'esprit coopératif se faisait beaucoup sentir dans les différentes activités

culturales sous le vocable d'« ikibiri » ou synergie en français. Elle permettait également de raviver les liens sociaux en maintenant une cohésion sociale entre les habitants unis par une identité commune.

De nos jours, *« c'est sur ces valeurs d'entraide héritées de la tradition que se fondent la vitalité des coopératives actuelles. Leur foisonnement tire sa subsistance dans les racines des valeurs profondes de la solidarité de la société ancienne »*, ajoutent Fournier et Ouedraogo (1996 :44).

Cependant, le modèle de coopérative moderne a été introduit au Burundi par les autorités coloniales belges un peu après la première guerre mondiale, comme stratégie d'éducation sociale et agricole.

Ainsi, Develterre, Pollet et Wanyama (2009 :32) le montrent dans ce passage : « *Dans le territoire appelé à l'époque Rwanda-Urundi, la population rurale était autorisée à créer ses propres coopératives dès les années 1920, soumises toutefois à la législation belge* ». Le fondement des coopératives ne résultait pas du mouvement social des paysans indigènes ; mais de la vision socioéconomique de la tutelle. En effet, leur objectif était la commercialisation de la production agricole de rente (coton, café, coton ou l'huile de palme) et l'approvisionnement des coopérateurs en intrants agricoles.

Bien évidemment, il s'agissait *« des coopératives de droit commun régies par le décret du souverain belge du 27 février 1887 dont les promoteurs étaient des étrangers et désignés par la tutelle belge ; ce qui réduisait ainsi l'appropriation de la coopérative par les paysans.*

A défaut d'une participation des indigènes, les citoyens les assimilaient à des organismes de l'Etat. Selon le rapport d'une étude du département des coopératives, commanditée par l'OIT en 1975 (Burundi, 1975), aucun véritable mouvement coopératif ne s'était développé au Burundi jusqu'en 1952. C'est à cette année-là que les premières coopératives dites indigènes régies par le décret du 16 août 1949 (modifié le 24 mars 1956) furent initiées en regroupant des membres exclusivement burundais. La plupart étaient des coopératives agricoles et étaient implantées en milieu rural. Elles assuraient principalement le rôle de commercialisation des productions agricoles et d'approvisionnement des coopérateurs en intrants agricoles ou en produits de consommation courante », réitèrent les auteurs précédemment cités.

Cette dominance des coopératives du secteur agricole s'expliquait par le fait que l'agriculture était et reste jusqu'aujourd'hui une principale activité de subsistance en milieu rural en occupant une grande majorité de petits exploitants agricoles. Develterre, Pollet et Wanyama (2009 :45) ajoutent, *« certaines coopératives ont abouti à la création des faitières comme UCIMBO (Union des Coopératives de Cibitoke) créée en 1952 qui, malheureusement, a fait faillite en 1963 pour être remplacée par la COPAC (Coopératives de Production Agricole de Cibitoke). Cette dernière a été remplacée par la SPES en 1972 en se présentant comme une société de promotion d'économie solidaire.*

Totalisant un effectif d'environ 7.000 membres et disposant des installations consistantes (trois moulins, sept silos, une turbine hydro-électrique et 2 hangars de stockage), cette union offrait de meilleurs services aux membres et à la communauté de Cibitoke en général ». Toutefois, comme les coopératives étaient dirigées par un gérant nommé par la tutelle, ne laissant pas non plus une participation des coopérateurs au contrôle de leur entreprise, l'absence de motivation des coopérateurs a conduit à la cessation progressive des activités de la plupart des coopératives.

Selon, le rapport de l'Organisation Internationale de Travail (OIT), quatre principales causes expliquent la défaillance des coopératives de l'époque coloniale aux Burundi : *« La faible participation des membres aux activités des coopératives ; le manque d'éducation sur leurs engagements et responsabilités dans le fonctionnement de la coopérative ; l'incapacité des coopérateurs à contrôler le gérant de la coopérative ; ce qui leur a créé un désintéressement vis-à-vis des activités de la coopérative surtout qu'ils ne se sentaient pas propriétaires et l'insuffisance des moyens financiers des coopératives ne leur permettait pas de jouer pleinement leur rôle d'encadrement* ».

A la veille de l'indépendance (en 1961), l'Eglise Catholique a pris le relais. Dès lors, le développement d'initiatives privées a permis la création de la Fédération des Coopératives du Burundi (FECOBU) en 1975. Cette action pour le développement socio-économique du pays « s'est *centralisée au sein de Caritas-Burundi qui était en fait, le seul organisme spécifique de promotion des coopératives »,* affirme Nevez (1992 :25). Parallèlement, les missionnaires catholiques contribuaient activement à organiser les Coopératives d'Epargne ou de Crédit (COOPEC) pour pallier le problème de financement du secteur agricole. Si bien qu'au jour de l'indépendance, on dénombrait seulement environ 16 coopératives, *« les acteurs du mouvement coopératif d'alors notaient que l'esprit associatif était développé du fait de l'existence d'un élément de cohésion sociale à savoir la religion »,* ajoute l'auteur précité.

II.2.9. Le mouvement coopératif de la période postcoloniale au Burundi

A l'indépendance (1962), la gestion des coopératives a été confiée à l'administration locale, moins compétente ; mais l'encadrement fait par des religieux a continué.

Selon Navez (1992 : 27), « *les promoteurs des coopératives de cette période étaient Monseigneur Antoine Grauls et le Prince Louis RWAGASORE, qui considéraient les coopératives comme la voie obligée pour galvaniser les énergies paysannes vers un développement endogène et une amélioration de la situation socio-économique des paysans* ». A cette époque, le Gouvernement avait mis en place une coopérative des commerçants sous l'appellation de l'association des commerçants burundais (ACB) qui avait pour objectif la promotion des hommes d'affaires nationaux, surtout que le commerce était à ce moment dominé par les étrangers, notamment les grecs et les arabes. A partir de 1966 jusque dans les années 80, le Burundi a connu un essor coopératif quantitatif et qualitatif dans tous les secteurs de la vie économique en raison d'une forte implication de l'Eglise Catholique d'une part et du soutien de l'Etat en collaboration avec les Agences du Système des Nations Unies, d'autre part. Des lors, *« des progrès visibles furent enregistrés, en particulier en ce qui concerne la naissance et le développement des coopératives financières dans les zones rurales alors que le commerce était dominé par les coopératives de distribution dans les zones urbaines. En milieu rural, les premières coopératives ont été la coopérative rurale de Mushasha, la coopérative de Rugombo et la coopérative rurale de la basse Rusizi (siège à Gihanga) en 1952, la coopérative des planteurs de café de Butanyerera en 1953 et la coopérative des planteurs de café de Nyamuswaga en 1956 »*, réitère l'auteur précité.

La situation numérique des coopératives était de l'ordre de *« 16 coopératives entre 1952 et 1967 ; 21 coopératives en 1970 ; 26 coopératives en 1973 et il n'en restait plus que 15 coopératives en 1975. La plupart des causes ayant été à l'origine de la faillite des coopératives de l'époque coloniale paraissent être les mêmes facteurs à l'origine de l'arrêt de celles réintroduites après l'indépendance. Il s'agissait principalement de la mauvaise gestion des coopératives par leurs gérants ou de leur incompétence, le détournement des fonds, l'ingérence des pouvoirs publics, l'absence de contrôle effectif et la démotivation des coopérateurs* », montrent encore Navez (1992 : 28).

II.2.10. Le mouvement coopératif à l'heure actuelle au Burundi

La fin de la décennie 90 a été marquée par l'apparition de nouvelles formes de coopératives essentiellement agricoles perçues comme la conséquence des défaillances du passé.

Cette nouvelle génération de coopératives était dès lors assortie de nouvelles stratégies comme « *priorité à la parole des producteurs locaux et stimulation des initiatives locales gérées et soutenues par les membres* » souligne Totté et Billaz (2003 :23).

Les associations coopératives sont actuellement structurées à différents niveaux : collinaire, communal, provincial et national ; ce qui permet aux paysans d'avoir un cadre de concertation, de dialogue politique et de plaidoyer. Dans ce contexte, l'émergence des organisations plus autonomes a pour but de servir de porte-parole des producteurs et de les aider à exploiter les marchés, à faire valoir leur production ou à chercher les sources de financement.

C'est pour cette raison qu'en 2019, « l'Etat burundais a promu et inauguré des coopératives dénommées SANGWE. Etant présentes sur toutes les collines de recensement, ces coopératives sont annuellement financées sur budget de l'Etat à hauteur de 10 millions de Fbu par colline » ajoutent Manirakiza (2022 :21).

II.2.11. Les obstacles de la participation féminine aux coopératives

Plusieurs études montrent que les femmes sont moins représentées que les hommes au sein des associations coopératives. Elles sont moins représentées que ce soient dans les instances décisionnelles, les postes de gestion et dans les instances de second niveau comme les fédérations nationales. L'assemblée parlementaire de la francophonie en donne l'exemple : « *En France, les femmes représentaient en 2002 70 % de de la main-d'œuvre dans le secteur associatif, lequel inclut les coopératives, mais n'occupaient qu'entre 20 et 30 % des postes de décision. Au Canada en 1989, les femmes comptaient généralement pour 50 % des membres des coopératives, mais ne pourvoyaient qu'environ 20 % des postes de direction au niveau local et 10 % au niveau des fédérations provinciales. Au Burkina Faso, seulement le tiers des membres des coopératives seraient des femmes* ».

En effet, cette faible représentation des femmes au sein des associations coopératives s'explique par des obstacles d'ordre économiques, socioculturels, juridiques, etc.

Le manque du temps est le premier obstacle de la faible représentation des femmes au sein des coopératives. Dans plusieurs cultures, le rôle des femmes demeure confiné aux tâches domestiques et non rémunératrices. Ce qui leur laisse peu de temps pour s'impliquer aux coopératives. Pour Seguin et Robinson (2006 :25), dans de nombreux pays, *« ces tâches sont tellement accaparantes que l'idée de s'impliquer dans une coopérative est presque impensable pour nombre de femme. La division sexuelle du travail fasse que beaucoup d'entre elles demeurent absentes du processus décisionnel des coopératives dont elles sont membres »*.

Donc, comme les femmes doivent combiner des tâches domestiques avec le travail productif ce qui n'est pas le cas pour les hommes, il est très difficile pour plusieurs d'entre elles de trouver le temps pour s'investir dans la gestion d'une coopérative tout en s'occupant de leur famille.

Le deuxième obstacle que rencontrent les femmes du monde entier à s'impliquer dans les coopératives est l'insuffisance de ressources économiques. Selon l'Organisation Internationale de Travail (OIT) (2002), *« c'est le droit matrimonial et successoral qui empêche indirectement les femmes de devenir membres d'une coopérative. Par exemple, les lois de certains pays empêchent les femmes d'hériter ou d'être propriétaires de biens fonciers ou encore restreignent le contrôle des femmes sur les biens et les ressources de la famille. Ces lois empêcheraient les femmes de disposer des ressources nécessaires pour qu'elles puissent elles-mêmes joindre ou créer une coopérative »*. À cause de cela, il est improbable que les femmes disposent des ressources nécessaires pour former elles-mêmes une coopérative ou en devenir membre car les droits de participation sont payants. Cela réduit ainsi leurs chances d'utiliser les services coopératifs tels que le crédit nécessaire pour faire de petits investissements. L'autre obstacle à la participation des femmes aux coopératives et à leur poste de décision est relatif au faible niveau d'instruction des femmes et le manque de confiances par rapport aux hommes.

En effet, selon Hoskins (1980 :61), *« la plupart des paysannes africaines sont analphabètes et manquent d'expérience en matière de gestion, de planification, de maitrise de technique agricoles moderne, etc.* ».

Or, la création et la gestion d'une coopérative exigent des connaissances techniques concernant notamment le droit et la comptabilité. Pour les populations les plus défavorisées, l'accès à l'éducation est souvent difficile.

Compte tenu du faible taux d'alphabétisation des femmes dans certains endroits du monde, cela aurait un impact direct sur la participation de celles-ci au sein des coopératives. Et par ce fait, les femmes ne se mettent pas suffisamment de l'avant pour assumer des postes de direction au sein des coopératives.

Enfin les attitudes patriarcales constituent l'entrave à la participation des femmes aux associations coopératives. Du fait qu'elles imprègnent toutes les institutions sociales, économiques, politiques, religieuses voire même juridique et scientifiques, ces attitudes limitent l'implication effective des femmes aux coopératives.

Ainsi, affirme Ahmad (1984 : 87), *« la perception traditionnelle erronée du rôle des femmes qui existent dans presque toutes les sociétés rurales du Tiers-Monde, dicte, par ses principes, aux femmes plus qu'aux hommes leur comportement et notamment les modalités de leur participation à la vie active »*. Sa manifestation la plus expressive est le refus catégorique des hommes que les femmes investissent leur temps dans des activités économiques à l'extérieur du couple familial. Il semble par exemple qu'au Burundi, en milieu rural, c'est l'homme qui détient l'autorité au sein de la famille. S'il n'est pas d'accord pour laisser sa femme participer aux activités extra-familiales, celle-ci doit se soumettre, au risque de subir de la violence physique ou de supporter toutes sortes de conflits conjugaux.

II.3. Cadre théorique de la recherche : Approche « Genre et développement »

Le concept « genre » est né aux Etats-Unis dans les années 1970 d'une réflexion autour de l'articulation entre le sexe biologique et les identités féministes et masculines. En France, ce concept a eu du mal à s'imposer, et ce sont d'abord les notions de rapports de sexe ou de rapports sociaux de sexe qui caractérisent la première génération de chercheuses féministes françaises. Différents auteurs donnent leurs points de vue sur le concept de genre. Pour Simone de Beauvoir (1949) : « *c'est une remise en question des visions essentialistes de la différence des sexes qui attribuent aux femmes et aux hommes des caractéristiques immuables en fonction de leur sexe biologique. "On ne naît pas femme : on le devient"* ». A part cette remise en cause de la vision essentialiste, les valeurs du masculin et du féminin diffèrent.

A travers le concept de "valence différentielle des sexes", Françoise Héritier (1996) montre que : « *les valeurs liées au masculin sont systématiquement plus valorisées que celles liées au féminin, même si ces valeurs peuvent varier d'une société à l'autre.*

Autrement dit, les rapports entre les sexes sont hiérarchisés, ce qui se traduit par de nombreuses inégalités dans la quasi-totalité des sociétés ».

Dans le cadre du mouvement féministe des années 1970, émerge l'approche « Women in Development » (WID) (Intégration de la Femme au Développement : IFD) qui préconise la prise en compte des femmes dans le développement. Fortement influencé par l'ouvrage de l'économiste danoise Esther Boserup « Women's role in economic development » qui met en évidence le rôle fondamental que jouent les femmes dans le travail agricole, ce courant privilégie des projets destinés aux femmes afin d'augmenter la productivité, leurs revenus et de diminuer les inégalités femmes-hommes.

De ce fait, la première conférence Mondiale sur les femmes à Mexique (1975) et le début de la Décennie des femmes de l'Organisation des Nations Unies contribuent à institutionnaliser la question de l'intégration des femmes dans le développement auprès des bailleurs et gouvernements.

Cependant, si l'approche « Intégration des Femmes dans le Développement » (IFD) permet de rendre visible le travail accompli par les femmes et leur contribution au développement, ces projets destinés aux femmes ne s'attaquent pas aux causes des inégalités sans recomposition des rôles, les relations sont restées les mêmes et le statut des femmes n'a pas évolué (par exemple, les femmes n'avaient pas le contrôle sur ce qu'elles avaient acquis à travers des projets dont elles étaient bénéficiaires).

Dans les années 1980, l'approche « *Genre et développement* » a pris naissance. Son émergence coïncide avec les débuts de la substitution du concept « sexe » par celui de « genre » dans les études socio-économiques liées à des projets de développement comme le montre Pinton (1992 : 217) en ces propos : « *L'émergence du concept « genre » est liée au rejet du terme « sexe » accusé de déterminisme biologique par les féministes. Car, si le terme « sexe » ne se limite qu'aux caractéristiques biologiques, le terme « genre » renvoie, de son côté, à « l'organisation sociale des différences biologiques entre les hommes et les femmes* ».

C'est dans ce sens que va Sarr (1988 :92), quand il insiste sur le fait que le genre est lié aux rapports humains : « *l'usage de genre met l'accent sur tout un système de relations qui peut inclure le sexe mais il n'est pas directement déterminé par le sexe ni ne détermine directement la sexualité.*

Le système de relations dont il est ici question concerne en fait des rôles, tâches et responsabilités impartis aux hommes et aux femmes par une société donnée. Il s'agit, en fait, de ce qui distingue les hommes et les femmes dans leurs rapports sociaux et culturels ».

Il convient, toutefois, de remarquer que si les différences biologiques entre les hommes et les femmes sont permanentes, leurs identités sociales et les rapports socioculturels dans une communauté humaine changent continuellement. A ce propos, le Centre tricontinental précise : « *Les rôles féminins et masculins évoluent différemment suivant les situations sociales, culturelles et économiques* ». Le genre revêt, donc, un caractère dynamique qui fait qu'il soit sujet à d'innombrables changements. Il faut donc noter qu'au fur et à mesure que le concept genre s'imposait, l'approche « *genre et développement* » prenait de l'importance comme stratégie de développement.

Selon Kabeer (2005 :17), « *c'est une stratégie d'intégrer les soucis et les expériences des femmes et des hommes dans la conception, dans la mise en application et dans l'évaluation des politiques et des programmes et à toutes les sphères politiques, économiques et sociales de façon à ce que les femmes et les hommes tirent profit de manière égale et de ne plus perpétuer les inégalités* ».

L'approche Genre et développement se constituent alors comme nouveau cadre de pensée : il n'est pas suffisant de se concentrer sur les femmes mais il est nécessaire d'étudier et d'analyser les rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes afin de les rendre visibles et de les prendre en compte à tous les stades d'un projet. Intégrer la dimension genre dans le développement c'est donc reconnaître que toute intervention de développement a un effet différent sur les personnes selon leurs rôles, responsabilités, droits, opportunités, statut social, âge, ethnicité,… et qu'il est nécessaire de se poser au préalable la question des effets directs, indirects voulus ou imprévu sur ces différentes catégories.

Le Genre et Développement comporte trois grands principes :

- Hommes et femmes créent la société et la perpétuent, et conditionnent la répartition des tâches. Cependant, les bénéfices et les souffrances sont mal partagés. Il faut donc accorder plus d'importance aux femmes parce qu'elles ont été plus désavantagées que les hommes.
- Femmes et hommes ont des rapports différents avec la société, malgré une certaine interdépendance, fonctionnent souvent dans les secteurs différents de la communauté. C'est pourquoi leurs priorités et leurs perspectives sont différentes.

- Le développement se répercute de façon différente sur les hommes et sur les femmes, et les femmes et les hommes exercent une influence différente sur les projets. Les deux doivent participer à l'identification des problèmes et des solutions si l'on veut faire avancer les intérêts de la communauté.

L'approche Genre et Développement envisage la participation équitable des hommes et des femmes au développement car elle privilégie les rapports hommes-femmes pour répondre aux attentes socio-économiques des uns et des autres dans la perspective d'une justice sociale équitable. Cela peut aboutir à de nouveaux rapports entre les genres, lesquels rapports consisteraient, à un nouveau partenariat entre femmes et hommes, respectant justement la différence et assurant leur participation équitable, pleine et entière dans tous les domaines. Dans le même ordre d'idées, Nyandwi (1999 :31) souligne : *« Avec l'approche Genre et Développement, les femmes passent de l'état de bénéficiaires passives des programmes d'aide à celui des agentes autonomes de développement au même titre que les hommes ».*

Il faut alors constater le lien qui existe entre le genre et le développement. Ce dernier constitue une condition sine qua non de la réussite de la participation des femmes au développement de leurs milieux, comme l'affirme Ryckmans (1995 :67) : « *l'approche Genre et Développement » recommande des projets de développement conçus à partir de la base, fondés sur des actions collectives, permettant l'acquisition de nouveaux savoir-faire à partir de savoirs locaux et accordant aux femmes des espaces d'autonomie* ».

Les projets de développement réalisés à partir du bas, c'est-à-dire impliquant des acteurs locaux, sont les seuls qui peuvent permettre aux femmes d'acquérir une certaine autonomie par la reconnaissance et la valorisation de leur travail et de leur participation.

Par ailleurs, comme le souligne Nyandwi (1999 :32), *« les analyses qui s'inspirent de l'approche Genre et Développement sont multidimensionnelles. Elles appréhendent la participation des femmes au développement et son impact sous différents angles des rapports sociaux allant du niveau individuel au niveau social en passant par le niveau familial ».* Cependant, la participation des femmes ne peut être séparée de leur collaboration avec les membres de leur communauté. Ceci parce que comme le montre Bessette (2004 :16), *« il y a un rapport profond entre les concepts de participation et de communauté* : *le concept de participation implique directement celui de communauté. C'est ainsi que dans le développement, l'accent est constamment mis sur la participation des acteurs à un projet commun* ».

Donc, l'approche « *genre et développement* » aident les femmes dans leur engagement personnel et dans leur responsabilité dans les initiatives de développement de leur village en collaboration avec les autres acteurs de leur communauté. Elle permet aux femmes de donner suite à leurs intérêts stratégiques, et femmes et hommes y travaillent ensemble pour atteindre des buts mutuels et obtenir une meilleure équité.

Conclusion

Dans ce chapitre, il était question de préciser le sens accordé aux concepts clés de notre recherche tout en les situant dans le contexte de l'orientation de notre travail de recherche. Ainsi, les concepts de genre, d'autonomie, de participation active, de développement et de coopérative ont été élucidés. Nous sommes également entrés en profondeur pour explorer et montrer les connaissances qui ont été produites par d'autres chercheurs à propos de notre sujet de recherche.

Nous passons alors au troisième chapitre qui porte sur la présentation et analyse des Résultats.

CHAPITRE III : PRESENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS

Ce chapitre nous permet de présenter, d'analyser et de traiter les résultats. En effet, selon Marie-Fabienne (2006 : 40) : « *La présentation des résultats consiste à fournir tous les résultats pertinents relativement aux questions de recherche ou aux hypothèses formulées* ». Compte tenu de la méthode qualitative que nous avons utilisée dans notre recherche, ce chapitre va nous permettre de constituer un corpus des informations recueillies sur terrain. Il sera question de confronter ces données de terrain avec les théories qui ont été déjà formulées, conformément à notre question de recherche : « *Comment l'adhésion des femmes aux associations coopératives contribue-t-elle à leur autonomisation et à la réduction des inégalités de genre dans les ménages des coopératrices et dans la société ?* ».

Ce chapitre permettra également de confronter les données de terrain aux hypothèses de la recherche que nous nous sommes proposées au départ. La première hypothèse étant : les bénéfices et les crédits octroyés par les associations coopératives aident les femmes coopératrices à entreprendre de petits projets de développement, qui sont source d'autonomisation. La deuxième stipule que les projets entrepris par les femmes coopératrices répondent aux besoins de leurs ménages en particulier et de la société en général. Tandis que le troisième soutient que la contribution financière de la femme au sein du ménage lui donne une reconnaissance et réduit sa subordination à son époux.

Pour arriver à des résultants fiables, nous avons travaillé sur trois associations. Premièrement, nous avons travaillé sur l'Association des Femmes rapatriées du Burundi (AFRABU) qui est une association sans but lucratif initiée depuis 2002 par les femmes rapatriées dont l'un des objectifs de l'organisation est de réduire ou d'atténuer la pauvreté par des actions entrepreneuriales, les activités génératrices des revenus pouvant faciliter l'autonomisation des femmes et des filles.

Deuxièmement, nous avons travaillé sur l'Association des Femmes Amies (FWA : Friends Wom's Association), une association sans but lucratif fondée en 2002 dont l'une de leurs missions est de fournir des soins de santé complets aux femmes et à leurs familles pour promouvoir le leadership et l'autonomie des femmes et pour renforcer la paix et la solidarité à Kamenge un bidonville de Bujumbura et dans d'autres communautés du Burundi.

Enfin, nous avons travaillé sur le Groupement des Volontaires Engagés pour le Développement Communautaire (GVEDC) qui a pour objectifs de réduire la pauvreté,

d'autonomiser les personnes dévalorisées pour leur permettre de défendre leurs intérêts et permettre à tout en chacun d'accéder au développement durable.

III.1. Les principales activités des membres des associations

Nous avons travaillé sur trois associations coopératives. Ces associations octroient à ses membres des crédits leur permettant de créer des projets bénéfiques pour leurs familles. De ce fait, certaines femmes s'occupent du commerce, et d'autres activités entrepreneuriales à savoir l'implantation des boutiques alimentaires, la fabrication des savons et enfin l'achat des motos et Bajaji pour le déplacement. Ces activités de caractère économique procurent des bénéfices mensuellement aidant les membres à se procurer des besoins du point de vue personnel et familial.

Les compétences organisationnelles acquises sont souvent mises à contribution pour démarrer une activité génératrice des revenues, tel qu'affirmé par EK membre de l'Association des Femmes Rapatriés du Burundi : « *L'association coopérative est devenue pour moi une meilleure école.*

Toute la procédure d'investissement entrepris dans notre association devient mon guide, car je dois l'imiter dans mon entrepreneuriat personnel. C'est pourquoi j'investit mon capital dans les activités commerciales à la manière de ce que nous faisons dans l'association, et cela réussit toujours ».

III.1.1. Les activités commerciales des coopératrices

Pour les femmes coopératrices de de la mairie de Bujumbura, l'expérience de coopératrice les amène à une prise de conscience de leurs capacités, ce qui les amène à démarrer des petites activités commerciales pour disposer d'un revenu autonome. Le commerce est fondamental dans la vie économique du pays et en particulier celle de la vie familiale. Nous attribuons au commerce une importance non négligeable du fait qu'ici à Bujumbura, il occupe une place importante. Et d'ailleurs, nous tenons à souligner que la ville de Bujumbura constitue la capitale économique de notre pays. Les revenus obtenus grâce au commerce aident dans la satisfaction des besoins fondamentaux du ménage.

Les femmes membres des associations soulignent à travers des entretiens suivants la plus-value d'appartenir dans une association, tout en commençant par les propos de ON membre de Friends Wom's Association : « *L'argent emprunté dans une association doit être géré de*

sa manière car on doit l'investir dans des projets rentables pour avoir des bénéfices considérables. Moi j'investis cet argent dans le commerce des tomates au marché de Kamenge. Chaque journée, je gagne au minimum 5000 fbu qui doit m'aider à nourrir mes 3 petits enfants ».

AB l'a emboité les pas : « *Je suis membre d'une association Groupement des Volontaires Engagés pour Développement Communautaire (GVEDC) dans laquelle j'ai pu obtenir un crédit de 400000fbu. Avec cette somme, j'ai démarré avec un restaurant et j'ai un garçon qui m'aide à servir dans ce restaurant. J'ai travaillé et j'ai pu tout rembourser tout le crédit octroyé par l'association. Pour le moment, je travaille librement sans crédit et je paie tout simplement mon employé. Je gagne pour chaque moi une somme allant de 200 000 à 250000 fbu. Je n'ai aucun souci pour ma famille* ».

Dans le même ordre d'idée, HH membre de l'Association des Femmes Rapatriés du Burundi n'est pas loin de ses devanciers : « *Grâce aux formations tirées des associations auxquelles nous faisons partie, j'ai gagné en premier lieu un capital qui m'a aidé avec ma voisine d'entreprendre un projet d'importation des sacs d'avocats en provenance de l'intérieur du pays, nous importons deux fois par semaine et nous gagnons chacun au moins 50 000Fbu.*

Etant donné que j'ai un mari qui cherche aussi de l'argent, nous parvenons à nourrir nos enfants et à épargner pour préparer d'autres projets bénéfiques pour notre famille ».

Ainsi, l'importance des associations a été souligné par JEM dans ces propos : « *Mon mari est commerçant depuis quatre ans. Après ces quatre ans, puisque j'étais membre d'une association, j'ai emprunté une somme de 800 000fbu à laquelle j'ai ajouté notre somme de 700 000fbu donné par mon mari. Grâce à cette somme, j'ai entrepris le commerce en implantant une boutique alimentaire qui aujourd'hui totalisant un capital de 5millions. Non seulement la satisfaction des besoins familiaux, nous épargnons et nous avons acheté une parcelle*. »

Grâce à ces entretiens, nous constatons que les femmes membres des associations entreprennent différentes activités bénéfiques pour leur vie familiale. Elles se focalisent beaucoup plus au commerce entre autres la vente des fruits, des tomates, des avocats et en particulier le projet des restaurants et des boutiques alimentaires. Selon les informations fournies par ces femmes, elles tirent des grands bénéfices leur permettant de satisfaire les besoins fondamentaux de leurs familles.

Il y en a même d'autres qui font l'épargne enfin d'investir en d'autres projets comme le cas de JEM qui a pu acheter une parcelle en collaboration avec son mari.

Outre ces activités commerciales, nous avons rencontré une autre catégorie de femmes qui se sont mises ensemble pour louer des parcelles pour la riziculture à Gihanga.

III.1.2. Les activités agricoles des coopératrices

Dans cette section contrairement aux activités commerciales pratiquées par les femmes ci-haut citées, cette autre catégorie de femmes investit leurs argents dans les activités agricoles notamment le riz dans la plaine de Gihanga. Les propos d'AT illustrent cette réalité :

« *Nous sommes au nombre de quinze femmes, nous sommes membres de l'association Groupement des Volontaires Engagés pour Développement Communautaire (GVEDC) qui nous a octroyé un crédit solidaire de 4 millions. Nous l'avons investi dans la culture de riz. 1 million a été consacré pour la location du terrain et 1,5 millions ont été alloués aux labours et au plantations et 1,5millions restant pour le sarclage et la récolte* ».

Quant aux bénéfices tirés de ce projet agricole, la même enquêtée nous a dit ce qui suit : « *Après la récolte et la vente du riz, nous avons comptabilisé et nous avons bénéficié un montant de 3,8 millions et quelques 15kg de riz pour chacune. Nous avons premièrement remboursé la dette et les restes de l'argent ont été partagés entre les membres du groupe. Chaque membre a pu obtenir une somme de deux cent cinquante mille par saison culturale* ».

Ces entretiens montrent que les femmes investissent dans différentes activités. Les objectifs sont communs pour toute catégorie de femmes.

Pour cette catégorie, ces femmes ont entrepris un projet agricole qui leur a procuré un grand revenu pour chaque membre. (200 000fbu pour chaque membre).

III.1.3. Achat des moyens de transports

Les activités des femmes membres des associations se font tant individuelles que collectives. Pour ce cas, ces femmes aussi se sont mises en commun pour acheter des moyens de transports entre autres les BAJAJ et les motos.

CN nous a révélé ce qui suit : « *Grâce aux bénéfices obtenus dans une alimentation de notre association et aux épargnes que nous faisons chaque jour de nos rencontres hebdomadaires,*

nous avons pu acheter une moto qu'on utilise à Gatumba. Au cas où la moto ne serait pas tombée en panne, nous pouvons totaliser une somme d'environ 250 000fbu par mois ».

OB l'affirme aussi : « *Nous sommes au nombre de cinq femmes, nous avons demandé un crédit à la microfinance MEC ALPHA de l'association Groupement des Volontaires Engagés pour Développement Communautaire (GVEDC), nous avons pu acheter un bajaji utilisé pour le déplacement dans la zone Kanyosha. Par mois, nous gagnons une somme située entre 400 000fbu et 500 000fbu. C'est-à-dire qu'au bout de chaque mois, chacune reçoit 80 000fbu et plus* ».

Contrairement à la catégorie précédente, ces femmes ont pris l'initiative d'investir dans l'achat des moyens de transport. Ce projet se révèle aussi comme une source très importante qui procure des revenus pour ses membres. Les données de terrain nous révèlent différentes activités génératrices de revenus réalisées par les femmes membres des associations. Nous avons constaté trois domaines d'activités entre autres les activités commerciales, l'activité agricole et les moyens de transport. Avec toutes ces différentes activités, les femmes membres des associations affirment avoir bénéficié quelques sommes d'argent destinées soit à l'épargne soit à la réalisation d'autres projets comme l'achat des parcelles.

III.2. Impact des revenus des femmes membres des associations sur la vie du ménage

Sur le plan familial, la participation aux associations coopératives permet aux femmes d'améliorer le régime alimentaire de leur famille, d'accéder aux revenus monétaires indépendants qui sont investis dans l'amélioration du bien-être de la famille.

III.2.1. Amélioration du régime alimentaire

La participation associative des femmes constitue pour elles un moyen d'accéder à des quantités supplémentaires des produits alimentaires. Cela se fait de deux manières. D'une part les membres de l'association se partagent régulièrement les bénéfices. Ce qui leur fournit des revenus qui les aident à acheter des denrées alimentaires voulues. D'autre part, la plupart des associations commerciales de la mairie de Bujumbura laisse quelques pourcentages sur les prix normaux à leurs membres quand ils viennent acheter des produits à leurs associations. Ceci procure aux familles des coopératrices une sécurité alimentaire que ne possèdent pas les autres familles. Les familles des coopératrices disposent non seulement d'une grande quantité de nourriture mais aussi d'une grande variété de produits.

Ce que CT retrace : « *Depuis que je suis dans l'association coopérative, je ne manque pas de savon. Je les prends à notre boutique à un prix moins cher. En plus, je ne manque pas de l'argent pour acheter de la viande ou du poisson et des ingrédients pour faire la sauce à mes enfants* ».

C'est dans ce sens qu'abonde IN, une dame veuve qui affirme qu'elle n'avait pas de quoi nourrir ses deux enfants, mais que grâce à l'association, elle est actuellement heureuse : « *Quand je n'étais pas encore dans l'association, il m'arrivait de manquer d'argent pour acheter un kilogramme de haricots ou des légumes. Mais grâce à l'association, j'ai eu un petit capital et je suis vendeuse de farine de manioc et de maïs au marché de Kinama* ».

Les femmes qui ont passé beaucoup d'années dans les associations coopératives considèrent l'apport alimentaire comme étant la plus importante contribution que l'association puisse apporter. Cela a été affirmé par HH, une femme qui va bientôt totaliser 14ans dans des associations coopératives.

« *L'association m'a beaucoup aidé à élever mes enfants. Elle me permet de trouver facilement de quoi nourrir les enfants sans me soucier tout le temps de ce qu'ils mangeront demain. C'est pour cela que je resterai dans l'association tant que je le pourrai* ».

Non seulement les acquis alimentaires constituent les profits que les femmes coopératrices gagnent de leurs participations associatives, elles obtiennent aussi le pouvoir décisionnel au sein de leur ménage. En effet, les coopératrices retirent des avantages économiques qui contribuent de façon significative à l'amélioration du bien-être familial.

III.2.2. Appréciation de l'apport financier des femmes par leurs maris.

Ainsi, dans la mesure où les familles de la mairie de Bujumbura doivent acheter presque la totalité des produits alimentaires, l'apport de l'argent et des produits en nature représente une économie non négligeable. Cet apport constitue un pouvoir décisionnel au sein du ménage parce que les maris ont besoins de la contribution financière de leurs femmes, comme le dit GN, le mari de JEM : « *Moi, j'apprécie beaucoup les qualités de ma femme.*

Elle très courageuse. Elle me vient en aide souvent et me soutient dans certains projets de notre famille ».

Les coopératrices qui font beaucoup des entrées d'argent, gagnent un plus grand respect et sont très considérées par leurs maris.

Pourtant, à ce qui est du pouvoir décisionnel, il s'observe une différence. En effet, les femmes peuvent avoir un mot à dire dans les décisions monétaires. « *Dans mes projets, je consulte ma femme pour prendre ensemble une décision finale, car j'ai vu qu'il y a un changement depuis qu'elle a embrassé l'association ; actuellement elle une boutique alimentaire grâce aux revenus apportés dans ces associations, elle participe dans les projets de notre famille financièrement* » affirme DC le mari de CT.

Par contre, un déséquilibre se manifeste dans l'utilisation des revenus personnels gagnés par chaque conjoint. Les femmes utilisent tous leurs revenus pour combler les besoins familiaux alors que leurs maris ne mettent en commun qu'une partie de leur revenu, et se réservent une autre partie. En d'autres termes, les maris décident du montant à consacrer aux dépenses familiales alors que les femmes se sentent obligées de consacrer la totalité de leur revenu au bien-être général de tous les membres de la famille. Il est aussi possible qu'en dépit de ces apports monétaires, les femmes continuent à s'occuper seule des tâches domestiques.

III.2.3. L'Accès aux revenus indépendants

L'expérience coopérative dote également aux femmes d'une valorisation personnelle. En effet, la tradition fait qu'au sein du ménage, la femme occupe une place du second plan dans la gestion du patrimoine familial, comme le déclare Mpinganzima (1998 :52) : « *Selon la tradition burundaise, la femme doit dépendre économiquement de son mari. C'est au mari que la société confère la direction de la famille* ». Cela revêt un caractère limitatif pour la femme de participer à la gestion du patrimoine familial. En général, le mari a tendance à contrôler et à gérer les richesses de la famille exclusivement de sa femme. Selon cette auteure, l'exclusion de la femme dans la gestion du patrimoine familial se fait sentir le plus dans les productions qui apportent de l'argent entre autres les propriétés foncières, les cultures industrielles ainsi que les animaux d'élevage.

Presque toutes les décisions concernant l'utilisation du patrimoine familial émanent d'une seule volonté du mari. Cela est de nature à *« plonger la femme dans une situation d'infantilisme et d'infériorité car elle ne peut rien décider sans l'accord de son mari* » ajoute l'auteure précédemment cité. La rentabilité des associations coopératives des femmes permet aussi de changer la perception du rôle des femmes dans la famille.

« *A voir comment ces femmes se sont mis ensemble et comment elles ont ouvert cette savonnerie, elles sont très intelligentes.*

Moi j'admire leurs travaux car, ça nous facilite de trouver les savons moins cher et d'autres produits alimentaires sans ignorer la contribution que ma femme apporte », affirme GM mari de ON, Grâce à ces activités des coopératrices, les femmes parviennent à obtenir des revenus sans toutefois dépendre directement de leurs maris. Les propos des femmes suivantes confirment cette réalité.

JR réitère : « *Nous avons travaillé ensemble depuis deux ans dans l'association. Nous faisons la fabrication et le commerce des savons. Nous obtenons individuellement une somme d'argent allant de 60-80 mille que je n'aurais pas pu toucher si je n'étais pas l'adhérée dans une association*. »

ON n'est pas loin de cela : « *L'argent emprunté dans l'association doit être géré de sa manière, car on doit l'investir dans des projets rentables pour avoir des bénéfices considérables. Ça devient une occasion pour nous d'apprendre l'entrepreneuriat et la gestion moderne* ».

Ceci vient du fait que dans les associations coopératives, les membres procèdent toujours à une planification préalable de leurs activités et évaluent les coûts et les dépenses à faire. Cette attitude de calcul et de prévision, caractéristique d'une gestion rationnelle, est un élément nouveau apprise par les femmes dans leur participation coopérative.

L'association pour ces femmes est devenue une arme pour leur autonomisation. Les femmes participant dans les associations gagnent différentes sommes d'argent contrairement à celles qui n'y participent pas. Par conséquent, les associations coopératives, ayant des activités économiques diversifiées, permettent aux femmes membres d'expérimenter de nouveaux rôles économiques et de modifier la perception d'elles-mêmes en ce qui concerne les capacités d'auto-organisation des femmes. Elles reçoivent des prêts sous caution solidaire du groupe et doivent rentabiliser leurs activités commerciales pour avoir un profit et rembourser, ce qui leur permet de comparer les encourues et les recettes de la vente pour savoir si elles ont réalisé ou non des bénéfices. Ayant réalisé qu'elles ont bénéficié une certaine somme d'argent, la gestion revient directement à elles et non à leurs maris.

L'implication des femmes dans le processus décisionnel au sein des associations coopératives fortifie leur capacité de réflexion ce qui les aident à gérer les tensions conjugales et les responsabilités familiales qui leur incombent :

« *Le fait de rencontrer et d'échanger avec les autres femmes comme moi, qui me comprennent et m'écoutent, me permet de me sentir mieux dans mon intérieur, de dissiper mes chagrins quotidiens. C'est pour cette raison que je ne quitterai pas l'association même si mon mari me menace de renvoi* ». dit AT, une femme du Groupement des Volontaires Engagés pour le Développement Communautaire (GVEDC).

Cette fonction psychosociale des associations explique l'attachement des femmes coopératrices à leur égard. YN souligne dans ses propos que rien ne peut l'empêcher de participer au travail collectif de l'association : « *Je ne peux pas rater l'occasion de rencontrer les autres, sauf si je suis malade. Car, c'est là qu'on trouve le réconfort. Quand il y a une qui connaît un problème avec son mari, elle nous en parle et on l'aide du mieux qu'on peut. En plus de nous serrer les coudes pour bien mener les affaires de l'association et avoir de quoi nourrir nos familles, nous sommes comme une famille* ».

Ainsi, grâce aux associations coopératives, les femmes acquièrent une nouvelle identité et une plus grande considération sociale. Ce qui entraine chez elles de la fierté collective et un sentiment de valorisation personnelle. Cela coïncide à ce que dit Gray (1978 : 137), qui l'affirme :« *A côté des avantages matériels qu'offre l'association coopérative à ses membres, il y a aussi la promotion de la personne, parce que, de par les efforts que l'association demande aux membres et qui peuvent être des choses simples comme l'épargne régulière, le remboursement ponctuel, l'apprentissage des méthodes nouvelles, le service pour l'intérêt général, l'association leur apprend la solidarité, la responsabilité, l'initiative et la confiance en soi* ».

Les femmes qui sont dans une association où la cohésion interne est forte sont celles qui s'identifient le plus à leurs associations et qui acquièrent le plus de confiance en elles-mêmes, comme le déclare JR, Secrétaire de l'Association des Femmes Rapatriés du Burundi : « *Quand tu es dans une association comme la nôtre, tu sens que tu fais partie des gens qui pensent et qui font des choses importantes. Ce n'est pas comme quand tu es toute seule à la maison. Dans l'association tu te sens transformé bien au-dedans* ».

Ainsi, nous constatons que dans les associations féminines et les associations mixtes mais à caractère démocratique, les femmes s'affirment et sont fières d'elles-mêmes. Tandis que dans les associations mixtes mais avec un petit nombre d'hommes qui se monopolisent les décisions, les femmes membres ont peu de possibilité de prendre l'initiative dans la planification ou l'organisation des activités. Elles sont plutôt réduites au rôle d'exécutantes.

De telles associations ne permettent pas aux femmes de s'épanouir personnellement puisqu'elles n'acquièrent pas de confiance en elles-mêmes et ne se sentent pas valorisées dans leur fonction de coopératrices.

III.3. La participation associative des femmes et les rapports de genres

L'accès des femmes aux revenus devient de plus en plus un élément fondamental de modification des rapports sociaux de sexe. Traditionnellement, les femmes étaient considérées comme des ménagères et dépendaient économiquement de leurs maris. Pourtant, les femmes qui participent dans les associations coopératives apportent un changement sur la considération des femmes au niveau de la société en général et en particulier pour la famille.

Les femmes que nous avons interviewées nous ont répondu de cette manière : CN affirme : « *Quand j'apporte des revenus au niveau du ménage, je ne satisfais non seulement les besoins familiaux mais aussi j'influence sur les décisions que nous élaborons ensemble avec mon mari. Par exemple, si mon mari propose des projets qui ne sont pas favorables et bénéfiques pour tout le monde, je peux en refuser et proposer d'autres car j'ai une contribution importante dans notre famille*. »

Pour VN, elle continue en disant que : « *Pour le moment, grâce aux activités commerciales entreprises lors de l'adhésion dans une association, je n'ai plus besoin de demander à mon mari de n'importe quel objet. Je m'achète des pagnes, de bonnes chaussures et je peux même aider les membres de la famille élargie. J'achète aussi pour les enfants les habits voire le minerval sans que mon mari intervienne. Lui, il réalise quand même d'autres projets que nous avons jugé importants pour notre famille*. »

Mais les femmes ayant plus de moyens financiers ont affirmé qu'elles vivent en harmonie avec leurs maris et qu'elles bénéficient des manœuvres dans la gestion de leur temps quotidien.

« *Quand une femme ne demande pas d'argent à son mari, il n'y a pas de querelles dans le ménage. La femme est beaucoup respectée parce qu'au lieu de demander seulement tout ce qu'elle veut à son mari, elle contribue aussi* », précise encore CN, membre de L'Association des Femmes Rapatriés du Burundi (AFRABU).

Cela a été aussi affirmé par LN, le mari de VN pour qui, les apports de la femme dans son ménage, constituent un coup de main important offert à son mari : « *Quand ma femme*

apporte quelque chose à la maison, que ce soit de l'argent ou des produits en nature ou alimentaires, le mari a plus de considération pour elle. Par exemple, depuis que ma femme est dans l'association, je la consulte dans toutes les décisions que je dois prendre car je sais que sa contribution est la meilleure ».

Les coopératrices qui font des entrées d'argent, gagnent un plus grand respect et très considérées par leurs maris. Tous les membres s'intéressent de plus près aux activités de l'association et apprécient leur contribution au niveau familial. Les femmes expérimentent de nouveaux rapports de sexe qui sont non hiérarchiques. Elles acquièrent un nouveau pouvoir de négociation sur les projets et programmes qui se réalisent au niveau de la famille. Les actions entreprises par les femmes constituent des points de repère pour la transformation de la division sexuelle du travail où la démarcation entre les tâches socialement considérées comme féminines ou masculines devient de plus en plus inexistantes. Les relations de dépendance des femmes pour les hommes s'effacent avec la participation des femmes dans les associations. Ceci rejoint l'idée de Pierre Pradervant (1988 :19) : « *L'émancipation de la femme, qui libère son potentiel de créativité, représente, pour un nombre croissant d'observateurs, le plus important facteur de dynamisation de tout le continent, surtout s'il est doublé d'un effort d'éducation accru des filles* ».

Enfin, les coopératrices considèrent l'association comme une voie de mobilisation pour leur autonomisation économique et pour la réduction des rapports sociaux de sexe hiérarchisés qui caractérisent pas mal de pays africains.

III.4. Les enjeux de la participation associative des femmes sur le plan social

Pour les femmes coopératrices de la mairie de Bujumbura, l'adhésion aux associations répond non seulement à un impératif économique mais aussi à un besoin social. Celui de se trouver avec les autres pour échanger les idées, sortir de l'isolement et bâtir un réseau d'entraide et de solidarité. La formation des réseaux d'entraide est le résultat de la collaboration entre les femmes appartenant à une même association et ayant tissé des liens d'amitié sur base d'une appréciation réciproque. Ces réseaux sont spontanés et fonctionnent parallèlement aux structures officielles d'entraide collective consignées dans le règlement interne lorsqu'elles existent.

Les réseaux d'entraide et de solidarité entre les femmes se greffent sur les bons rapports de voisinage, car la proximité géographique des habitations des femmes est déterminante pour le choix des amies devant faire partie d'un même réseau d'entraide.

La plupart de temps, les femmes qui se constituent en un réseau d'entraide ont un point de rencontre en dehors de l'association.

Le fait d'habiter proche l'une de l'autre rend possible la prestation des services que se donnent mutuellement les femmes d'un même réseau. Contrairement aux formes règlementées, régies par des lois écrites, les réseaux de solidarité sont informels. Ils fonctionnent uniquement sur base de conventions verbales entre les membres et s'adaptent aux besoins nouveaux au fur et à mesure qu'ils apparaissent. Cette solidarité se fait sentir lorsque l'une des femmes accouche, tombe malade ou a un enfant hospitalisé, d'autres femmes prennent la question en main et lui viennent en aide.

Ce que fait remarquer MAJ dans ce passage : « *Une fois, je suis tombé malade pendant plus d'un mois. Les gens de l'association ont aidé mon mari à prendre soins de moi et de mes enfants. Ils me rendaient toujours visite à l'hôpital et me donner un peu d'argent pour acheter les médicaments* ».

Étant donné que les visites se font de façon volontaire, c'est en cas de maladie que la solidarité se fait vraiment sentir. Les amies de la malade font appel aux autres femmes qui ont de bonnes relations avec la femme en question et les inciter à lui rendre visite.

La femme qui vient apporter une assistance monétaire ou alimentaire. Et en plus, va aider dans certains travaux domestiques chez la femme malade.

Le partage de la bière, le prêt des ustensiles de cuisine, le fait de donner la nourriture aux enfants d'une amie, sont autant des services que se rendent les femmes d'un même réseau de solidarité.

IN nous révèle que : « *ma fille est mariée il y a un an. J'ai été profondément touchée par la présence massive des femmes que nous partageons l'association avec leur contribution inexprimable. Cela a été pour moi un moment joyeux et merveilleux* ». La solidarité joue le rôle de sécurité financière, car lorsqu'une femme a un besoin d'argent, les premières personnes auxquelles elle emprunte sont ses amies parce qu'elle n'aura pas de gêne à leur exposer son problème et elle est assurée de leur discrétion.

Non seulement le soutien monétaire, les réseaux de solidarité jouent également le rôle de support psychologique et affectif pour les femmes membres.

III.5. Impact de la participation associative des femmes sur leur vie personnelle

La participation des femmes aux associations coopératives a un impact positif sur le plan personnel, si l'on considère l'acquisition des compétences organisationnelles, la valorisation personnelle et le développement de la facilité de communication en public. En commençant par les connaissances acquises par les femmes, grâce à leur participation aux associations coopératives, certaines de nos enquêtés ont affirmé qu'elles ont appris de nouvelles choses en rapport l'organisation, la gestion, etc. et ces connaissances demeurent inaccessibles aux femmes non-participantes.

Tel que le témoigne ON, une femme membre de de l'association Friends Wom's Association (FWA) :

« *Être dans une association coopérative, c'est plus que travailler ensemble. Ça nous éveille. Nous recevons souvent des visites des gens qui nous apportent des connaissances nouvelles que nous n'aurions pas eues si nous n'étions pas dans une association* ».

Ce propos rejoint l'idée de (Hoskins M., 1980 : 6) qui affirme que « *la vie associative permet l'apprentissage des nouveaux savoirs et de nouvelles habilités tels que le travail en groupe, la prise de parole et les stratégies d'action collective. Elle favorise la validation des expériences individuelles des femmes et l'affirmation d'une identité-femme partagée, par laquelle peuvent se créer de nouvelles solidarités* »

Non seulement l'acquisition des connaissances, les femmes coopératrices ont aussi la possibilité d'exercer de nouveaux rôles économiques notamment celui de gestionnaire au sens moderne du terme. Car elles reçoivent des prêts sous caution solidaire du groupe et doivent rentabiliser leurs activités commerciales pour avoir un profit et rembourser, ce qui leur permet de comparer les encourues et les recettes de la vente pour savoir si elles ont réalisé ou non des bénéfices. Ceci a été aussi relevé par ON : « *L'argent emprunté dans l'association doit être géré de sa manière, car on doit l'investir dans des projets rentables pour avoir des bénéfices considérables. Ça devient une occasion pour nous d'apprendre l'entrepreneuriat et la gestion moderne* ».

Ceci vient du fait que dans les associations coopératives, les membres procèdent toujours à une planification préalable de leurs activités et évaluent les coûts et les dépenses à faire.

Cette attitude de calcul et de prévision, caractéristique d'une gestion rationnelle, est un élément nouveau apprise par les femmes dans leur participation coopérative.

En plus, les associations coopératives, ayant des activités économiques diversifiées, permettent aux femmes membres d'expérimenter de nouveaux rôles économiques et de modifier la perception d'elles-mêmes en ce qui concerne les capacités d'auto-organisation des femmes.

Selon VN, une femme membre de l'Association des Femmes Rapatriés du Burundi, la division et la programmation stricte des tâches hebdomadaires permet aux femmes d'apprendre et d'intégrer certaines valeurs comme la ponctualité, la responsabilité, etc.

« *Tout au début de la semaine, nous nous rencontrons pour discuter sur les activités futures afin de nous distribuer les tâches. Chacune d'entre nous doit alors s'acquitter convenablement de son rôle car quiconque faille de ses engagements doit payer les dommages qu'elle a causés. Nous devons être ponctuel et responsable de nous-mêmes* »

Cette attitude des femmes coopératrices leur permet de satisfaire les besoins de leur clientèle sans cesse croissante. Ainsi, la réussite financière d'une association coopérative exclusivement féminine s'accompagne d'un sentiment de fierté chez les femmes membres en même temps qu'elles font la démonstration que les femmes sont capable de s'organiser elles-mêmes et de gérer de grosse sommes d'argents.

Cela rejoint la considération de Marilyn, qui affirme que la participation associative des femmes constitue une acquisition pour elles, des expériences d'organisation collective :

« *L'expérience d'organisation collective peut être perçue comme un objectif en soi étant donné que les femmes coopératrices se servent d'elle pour entreprendre plus efficacement d'autres activités économiques, individuellement ou collectivement* »

Ainsi, dans le cas des femmes coopératrices de de la mairie de Bujumbura, l'expérience coopérative les amène à une prise de conscience de leurs capacités, ce qui les amène à démarrer des petites activités commerciales pour disposer d'un revenu autonome.

Que l'association coopérative soit mixte ou exclusivement féminine, l'implication dans l'application et l'exécution des activités collectives permet toujours aux femmes d'acquérir une expérience en matière d'organisation.

Ces compétences organisationnelles acquises sont souvent mises à contribution pour démarrer une activité commerciale individuelle, tel qu'affirme par Baragendana :

« *L'association coopérative est devenu pour moi une meilleure école. Toute la procédure d'investissement entrepris dans notre association devient mon guide, car je dois l'imiter dans mon entrepreneuriat personnel. C'est pourquoi j'investis mon capital dans les activités commerciales à la manière de ce que nous faisons dans l'association, et ça réussit toujours* »

Les femmes membres des associations reçoivent d'autres formations relatives à une alimentation complète et équilibrée, ce qui leur permet d'évaluer elles-mêmes la qualité des aliments qu'elles donnent à leurs enfants et ainsi de réduire les risques de malnutrition.

De même, la formation en matière d'hygiène générale (corporelle, vestimentaire, alimentaire) offre aux femmes des connaissances de base pour lutter contre certaines maladies fréquentes chez les enfants de bas âge.

« *Nous bénéficions aussi des enseignements en rapport avec la santé reproductive, la nutrition, l'hygiène, etc. qui nous permettent de garder un bon fonctionnement dans nos familles respectives* », affirme HH

Les rapports sociaux de genre au sein des associations coopératives mixtes ne semblent pas inhiber l'acquisition des compétences des femmes coopératrices quant à l'accès à la formation, celle-ci étant à la base du développement des compétences dans différents domaines.

On comprend alors que, la participation associative permet aux femmes d'expérimenter des nouveaux rôles économiques et de modifier leur perception d'elles-mêmes en ce qui concerne les capacités d'auto-organisation. Ainsi, les coopératrices acquièrent des compétences organisationnelles dont la planification, l'exécution d'activités collectives, etc.

Dans des associations féminines, les femmes entretiennent des relations de nature horizontale et se retrouvent toutes sur un même pied d'égalité lors de la prise de décisions concernant la bonne marche de l'association. Il en résulte pour les coopératrices un sentiment de valorisation personnelle et de confiance de soi.

Pour ce, les femmes coopératrices se sentent valorisées parce que leurs idées retiennent l'attention des autres, que ce soient dans les associations composées uniquement par les femmes ou dans les associations coopératives mixtes. Le propos de Joselyne MAJ, membre de Friends women's association, nous éclaire en ce sujet :

« *Je n'avais pas l'habitude de parler en publique avant d'entrer dans l'association. J'étais vraiment timide.*

Un jour j'ai participé dans une réunion des parents à l'école où étudie ma fille ainée, et on m'a posé une question sur laquelle je devais m'exprimer, j'ai été incapable d'ouvrir la bouche »

Ceci a été aussi dit par CT, une femme de la même association : « *Avant d'entre dans l'association, je n'avais pas de confiance en moi parce que je pensais que je ne pouvais rien dire d'intéressant pour les autres. Je pensais que je dis des bêtises et que de toutes les façons les gens ne m'écouteraient pas* »

La participation associative des femmes, leur permettent alors, de développer leur capacité d'expression en public, notamment lors des réunions de toutes les associations coopératives de la zone ou de la commune, même dans les rassemblements populaires d'ordre éducatif ou politique, les femmes ayant vécu une expérience associative interviennent dans les débats, ce qui constitue un changement majeur dans la société burundaise où les femmes étaient depuis les années absentes sur la scène publique.

Les femmes occupant des postes de responsabilité dans des associations coopératives acquièrent une assurance en elles-mêmes que n'ont pas les autres femmes sans aucune expérience associative. Elles parviennent à surmonter la gêne de prendre la parole en public. Voici comment le décrit YV, une dame représentante de l'association Friends women's association de Kamenge :

« *Avant d'entrer dans l'association, j'étais gênée de parler devant les personnes que je ne connaissais pas. Mais ce n'est plus le cas. Je suis souvent invitée à représenter notre association dans des réunions à la zone ou à la commune, et je m'exprime bien* »

Mais quoi qu'il en soit, la prise de parole au sein des associations coopératives génère des de bons résultats surtout sur le côté de la valorisation personnelle, tel que le dit JEM, membre du Groupement des Volontaires Engagés pour le Développement Communautaire : « *Grâce à l'écoute et à l'attention des autres membres de l'association, j'ai repris la confiance en moi-même et ç m'a aidé beaucoup à me prendre en main. Avant d'entrer dans cette association, je me dévalorisais beaucoup, car j'ai été chassée dans les biens de mon mari après sa mort, et j'habitais chez mon frère sans rien pour nourrir mes deux enfants* ».

L'implication des femmes dans les discussions de travail ou dans des réunions formelles, constitue un apprentissage important, du fait que c'est à travers ces réunions que les coopératrices apprennent à s'apprécier personnellement et mutuellement aussi.

Ajoute JEM:

« *Quand une personne se lève pour parler, les autres se taisent et écoutent. Si tu es une femme en train de parler, on se sent rehausser et devenir quelqu'un d'important. Après avoir pris de paroles et appréciée deux ou trois fois, on finit par avoir confiance en soi, et on se valorise aux yeux des autres* ».

L'implication des femmes dans le processus décisionnel au sein des associations coopératives fortifie leur capacité de réflexion ce qui les aident dans différentes responsabilités familiales et sociales.

Ainsi, grâce aux associations coopératives, les femmes acquièrent une nouvelle identité et une plus grande considération sociale. Ce qui entraine chez elles de la fierté collective et un sentiment de valorisation personnelle. Ainsi, nous constatons que dans les associations féminines, les femmes s'affirment et sont fières d'elles-mêmes. Tandis que dans les associations mixtes les hommes ont tendance à se monopoliser la parole et à prendre le devant dans la prise des décisions mais pas à grande échelle.

Conclusion

En somme, dans ce chapitre, nous constatons que la participation dans différentes associations procure aux femmes des nouveaux savoirs et rôles économiques. Les associations octroient aux femmes des crédits qu'elles paient plus tard. Grâce à ces crédits, les femmes investissent dans les différentes activités génératrices de revenus entre autres : le commerce, l'agriculture et en particulier l'achat des moyens de transport. Les revenus tirés dans ces différentes activités sont bénéfiques pour la vie économique des familles. Les femmes ont plus de facilité d'acheter des denrées alimentaires, des habits pour leurs enfants et à leurs titres. Non seulement les besoins fondamentaux de la famille, les enquêtes de terrain montrent que les femmes en collaboration avec leurs maris parviennent à acheter des parcelles et à construire leurs propres maisons. De ce fait, les femmes acquièrent un nouveau pouvoir décisionnel au niveau de la famille et les rapports de sexe ont tendance à devenir égalitaire. Au niveau général, les femmes se reconnaissent et s'entraident mutuellement. L'outil associatif se révèle comme un élément fondamental pour l'autonomisation des femmes et la réduction des inégalités de genre dans les familles de la Mairie de Bujumbura.

CHAPITRE IV : DISCUSSION DES RESULTATS

Les femmes, en Afrique, sont des agents économiques très dynamiques, plus que partout ailleurs dans le monde, *« elles effectuent la majorité des activités agricoles, détiennent le tiers de l'ensemble des entreprises et représentent, dans certains pays, jusqu'à 70 % des employés »* précise BAD (2015 :5). Pourtant, la pauvreté frappe plus durement les femmes que les hommes autant dans les pays du Nord que du Sud, notamment en raison des inégalités sociales et du manque d'opportunités qui les confinent à la précarité. Le développement durable peut être réalisé uniquement si les femmes comme les hommes sont impliquées également et équitablement dans le processus de développement à tous les niveaux de décisions et dans toutes les sphères de la vie ». Selon le rapport de la BAD (2015), l'élimination des inégalités entre les genres et l'autonomisation des femmes pourraient augmenter le potentiel de production d'un milliard d'Africains et stimuleraient considérablement les potentialités de développement du continent. Ainsi, c'est dans cet optique que les associations féminines sont devenues des éléments d'empowerment des femmes pour faire face à cette problématique de pauvreté des femmes au niveau du pays. Bien que le Burundi dispose un terrain favorable à plusieurs associations féminines, nous avons opté les trois associations sises en Mairie de Bujumbura tel que : Groupement des Volontaires Engagés pour Développement Communautaire (GVEDC), Association des Femmes Rapatriées du Burundi (AFRABU) et Friends Wom's Association (FWA). Non seulement le Burundi, mais aussi dans les pays en voie de développement, l'autonomisation féminine pourrait être favorisée par les possibilités de financement au travers des agences de microcrédit et des dynamiques familiales qui permettent la collaboration des membres de la famille dans le déroulement du projet entrepreneurial (Welsh., D. H., Memili, E. & Ahmed, S., 2013 : 1-18).

Tout en favorisant l'autonomisation des femmes, l'accès à la microfinance améliore leur niveau d'aspirations, diminue les risques de la création et réduit la marginalisation. Grâce aux crédits octroyés par les microfinances de l'association du Groupement des Volontaires Engagés pour le Développement Communautaire et des actions hebdomadaires d'épargne, les femmes ont entrepris des projets collectifs ou individuels leur permettant de satisfaire les besoins familiaux tel que l'alimentation, l'habillement, la scolarisation de leurs enfants. Les femmes trouvent pour le moment une indépendance financière contrairement à celles qui ne participent guère dans les associations.

Cependant, bien que les résultats des études menées en Afrique, D'Andria, A. et Gabarret l. (2016 : 87-107) montrent que l'accès à la microfinance n'a pas permis une amélioration dans la qualité de vie de ces femmes : elles continuent à vivre dans un niveau de subsistance, sans croissance des entreprises créées.

Les femmes enquêtées pour notre étude soulignent une importance très considérable de leur participation dans les associations.

Par exemple, la femme JEM Souligne qu'elle a acheté une parcelle grâce aux activités commerciales qu'elle a entreprises dès qu'elle a adhéré l'association. Dans bien de cas, les femmes non membres des associations vivent sous la dépendance économique de leurs maris. C'est là alors où les hommes sont pourvoyeurs de la famille. Par conséquent, les revenus sont détenus par les hommes. Les femmes le touchent en provenance des hommes comme une allocation destinée à couvrir quelques besoins du ménage tel que l'alimentation, l'habillement, etc. Pourtant, les femmes des associations coopératives jouissent une autonomie économique remarquable du fait qu'elles parviennent à se prendre en charge sans oublier ses enfants. Parmi nos enquêtes de terrain un seul cas illustre cet argument. Une femme veuve qui a adhéré dans une association, il y a 4 ans a pu tenir son foyer et à scolariser tous les trois enfants qu'elle a sans difficulté.

Belleau et Proulx (2011 : 99) le soulignent encore : *« L'augmentation du revenu des femmes, liée à leur présence accrue sur le marché du travail, a modifié les dynamiques pécuniaires conjugales dans le sens d'une individualisation toujours plus importante de la gestion des revenus au sein des ménages »*. C'est ainsi que les femmes membres des associations ont parvenu à avoir une gestion soit individuelle de leur salaire.

En conséquence, le modèle familial du couple pourvoyeur-ménagère n'est plus respecté. Les deux conjoints sont appelés à travailler pour le bien-être de leur foyer. Une forme d'entraide dans la gestion et la contribution à la vie du ménage est très évidente dans les familles à double salaire. Ainsi, « l'augmentation de l'apport financier féminin au revenu familial est venue remettre en cause, quoique très progressivement le modèle pourvoyeur/ménagère » précisent Belleau& Proulx, (2011 : 98). Les femmes actrices dans les associations féminines dépassent leur statut d'infériorité et sont devenus des acteurs très compétents pour l'édification et le bien-être de leur famille.

Les préjugés sociaux en rapport avec la femme ont un effet négatif sur le plan psychosociologique des femmes et la plupart d'entre elles finissent par croire qu'elles ne

peuvent rien faire d'important ou de sérieux susceptible de retenir l'attention de la société. Mais le présent travail vient de déconstruire ces préjugés et montrent bel et bien comment les femmes sont des actrices à part entière du développement socio-économique de leur ménage.

Par rapport à la première hypothèse que nous avons formulée, nous avons trouvé que les bénéfices et les crédits octroyés par les associations coopératives aident les femmes coopératrices à entreprendre de petits projets de développement sources d'autonomisation. Nous constatons que les associations accordent sans doute des crédits individuels ou en collectif. Les femmes ne consomment pas cet argent emprunté, elles investissent dans diverses activités génératrices de revenus. De leur statut de dépendance au niveau de la famille, elles atteignent un nouveau statut en famille celui d'indépendant. Donc, grâce aux actions et projets réalisés des emprunts, les femmes sont devenues de plus en plus indépendantes et autonomes économiquement. Dans le point suivant, nous allons approfondir le point concernant comment les revenus tirés par les femmes membres des associations couvrent les besoins du ménage.

Dans le fonctionnement du ménage, plusieurs éléments sont nécessaires : Les besoins fondamentaux comme l'alimentation, l'achat des habits, scolariser les enfants, les besoins relatifs à la santé. Traditionnellement, les femmes participaient dans la production agricole, mais les besoins qui demandent de l'argent étaient l'affaire des hommes. C'est dans cette perspective que les femmes dépendaient le plus souvent de leurs maris. Pour le cas de notre étude, nous nous sommes intéressés aux femmes vivant en Mairie de Bujumbura qui ont des fonctions dans le secteur public, qui exercent aussi des activités de commerce de façon formelle ou informelle.

Avec l'entreprenariat féminin acquis lors de la participation dans les associations coopératives a permis aux femmes de changer les manières de travail. Faute de terrains agricoles suffisant en Mairie de Bujumbura, les femmes s'intéressent aux activités commerciales, de projets comme achats des moyens de transport, les boutiques communes qui leur procurent une somme considérable de revenus. Ces revenus sont utilisés pour le bien-être de leurs familles. Nous avons découvert dans l'analyse des données de terrain que les femmes contribuent énormément dans l'achat des vivres du ménage, l'achat des vêtements et la scolarisation de leurs enfants. Les maris et d'autres membres de la famille apprécient fortement cet apport des femmes membres des associations coopératives. Les hommes trouvent l'occasion d'investir dans d'autres projets bénéfiques pour la famille.

Par exemple, pour les couples qui n'ont pas encore de leurs propres maisons, les hommes épargnent davantage les gains monétaires alors que les femmes les consacrent davantage dans les besoins fondamentaux du ménage.

Au rôle de pourvoyeur qu'on attribue traditionnellement aux hommes, le rôle est dorénavant aussi attribué aux femmes grâce à leurs actions génératrices de revenus.

En outres, pour des besoins qui sont au-delà de celles du ménage, les femmes membres des associations en collaboration avec leurs maris parviennent à acheter des parcelles ou en formant des groupements collectifs des moyens de transports et des boutiques alimentaires.

En ce qui est de la deuxième hypothèse, les résultats récoltés sur terrain et l'analyse des données montrent que ces femmes membres des associations coopératives participent énormément la satisfaction et au bien-être de leur ménage. Les aliments dans les ménages des femmes coopératrices sont en quantité suffisante et les enfants sont scolarisés dans les bonnes conditions. En plus des besoins familiaux, elles parviennent à réaliser d'autres projets comme l'achat des parcelles et les moyens de transport. Donc, les projets entrepris par les femmes membres des associations répondent non seulement aux besoins du ménage mais aussi celles qui sont au-delà tels que l'achat des parcelles et les moyens de transports comme les motos et les Bajaji.

Quant aux rapports sociaux de sexe au niveau de la famille, comme les femmes exercent des activités génératrices des revenus, les femmes jouissent d'autres responsabilités et rôles sociaux. Cela est source de l'estime de soi qui par la suite augmente sa valorisation sociale. Elles acquièrent de ce fait un pouvoir décisionnel.

Ainsi, on comprend que l'acquisition d'un pouvoir décisionnel dans le ménage n'est pas brusque. Les changements s'opèrent graduellement et sont conditionnés par la disposition des hommes à vouloir associer leurs femmes aux décisions familiales. En effet, trois types de situations se présentent. Tout d'abord, il y a des coopératrices dont les rapports sociaux avec leurs maris s'améliorent dans tous les domaines, le partage des tâches et des responsabilités familiales, l'affectation des revenus dans les projets familiaux, la scolarisation des enfants, etc.

Ensuite, il y a des femmes qui acquièrent le pouvoir décisionnel, mais uniquement dans certains domaines auxquels leurs maris veulent bien les associer. C'est souvent en matière d'alimentation, de suivi des projets familiaux, des petites opérations financières.

Cependant, les maris gardent le monopole des décisions à impact monétaire important. Dans cette situation, le pouvoir décisionnel est moindre parce qu'elles acquièrent un pouvoir de décision si leurs maris veulent bien le leur concéder.

Enfin, il y a des femmes dont la participation associative ne s'accompagne ni d'une acquisition du pouvoir décisionnel ni de considération ou de respect aux yeux de leurs maris. Il y a aussi d'hommes qui affichent un sentiment d'indifférence complète face aux activités coopératrices de leurs femmes. Ici, nous avons constaté que le statut matrimonial des époux influence beaucoup la possibilité d'acquérir le pouvoir décisionnel au sein du ménage. Les femmes qui ne sont pas mariées légalement ou qui sont les deuxièmes épouses, donc, qui ne sont pas reconnues par la loi, vivent dans une angoisse constante.

Leurs maris peuvent les chasser à tout instant, d'où elles se trouvent en position de faiblesse dans leurs ménages et se voient obligées des se soumettre aux décisions de leurs mariés. Par contre les femmes veuves sont directement indépendantes et gèrent la totalité de leur ménage.

Cependant, l'expérience coopérative intervient dans la déconstruction du discours machiste en offrant aux femmes l'occasion de faire preuve de leurs capacités d'auto-organisation. En effet, la nature de la participation des femmes aux associations diffère selon qu'il s'agit d'associations exclusivement féminines ou d'association mixtes. Dans des associations féminines, les femmes entretiennent des relations de nature horizontale et se retrouvent toutes sur un même pied d'égalité lors de la prise de décisions concernant la bonne marche de l'association. Il en résulte pour les coopératrices un sentiment de valorisation personnelle et de confiance de soi. Par contre dans des associations coopératives mixtes, la participation des femmes ne conduit pas nécessairement à la valorisation personnelle ni au renforcement de la confiance en soi.

Cette différence est due au fait que, dans les associations mixtes, la nature et le degré d'implication des femmes dans les activités de leur association coopérative dépend du type de rapport hommes-femmes y prévalant. Cela a été relevé par TM, un homme membre du Groupement des Volontaires Engagés pour le Développement Communautaire (GVEDC) : « *Souvent dans des associations coopératives pareilles à la nôtre, les hommes sont minoritaires, mais ont tendance à prendre le dernier mot. Je le comprends très bien car nous sommes dans le système patriarcal* ».

En effet, les hommes conscients de leur statut social supérieur à celui des femmes cherchent à s'imposer à ces dernières et à dominer au nom de la tradition où les femmes sont soumises et

exclues de la vie publique, ne devant pas se mêler aux discussions des hommes. Cela rejoint le préjugé selon lequel, dans presque toutes les sociétés, la tradition confère à la femme une place inférieure par rapport à celle de l'homme. Cette idée d'infériorité est même soulignée dans les écrits bibliques comme le montre Tieche (1975 : 123) : *« L'épouse doit être soumise à son mari, se taire dans les assemblées et s'abstenir d'y enseigner parce la femme est un sexe plus faible et a été créée pour l'homme* ». Cet auteur a aussi tenu la femme en ridicule en soulignant sa faiblesse et sa fragilité : *« La femme, enfant malade et douze fois impur* ».

Quant à Schopenhawer cité par Tieche (1975 : 126) déclare : « *La femme a les cheveux longs, mais les idées courtes* ».

Dans les domaines de la vie politique, économique, culturelle, sociale et familiale, *« la femme se trouvait dans une position inégale à celle de l'homme. Cela se traduisait principalement par l'éducation qui lui inculquait les valeurs de réserve et d'effacement vis-à-vis des hommes.*

Elle ne pouvait pas s'exprimer en public et n'avait pas droit à l'héritage », ajoute Mpinganzima (1998 :2). Du point de vue économique, la femme jouait un grand rôle en cultivant car la population vivait essentiellement de l'agriculture. Cependant, c'était le mari qui était maître des produits agricoles. La femme était dépendante et n'avait pas droit de possession des biens familiaux. Du point de vue social, la femme devrait obéir à son père quand elle était jeune, à son mari après le mariage et à son fils ainé après la mort de son mari.

De plus, elle devait donner naissance à une nombreuse progéniture et son statut social en dépendait car la société Burundaise était pro-nataliste. De plus, la société Burundaise a toujours conféré une grande importance à l'enfant. Si le mari mourait, la femme subissait un sort malheureux sauf si la belle-famille la cédait en mariage à un des frères du mari. Dans la mentalité traditionnelle, *« la femme était régie par les coutumes qui lui étaient propres et qui faisaient d'elle une personne reléguée au second rang dans les rapports sociaux »* ajoute l'auteur précité.

Mais cette situation qui vient d'être décrite a subi beaucoup de mutations suite à l'introduction de l'école, de la monnaie, des associations, des confessions religieuses, etc. Car elles ont permis à la femme d'avoir une ouverture sur le monde extérieur. En effet, les confessions religieuses ont créé des foyers sociaux et des écoles ménagères, en vue d'aider les jeunes filles et les femmes n'ayant pas bénéficié de l'instruction ou qui ont terminé l'école primaire. Ces foyers avaient la mission selon Mpinganzima (1998 :4) de *« former la femme en fonction des exigences du milieu afin de la rendre capable de remplir pleinement son double*

rôle d'épouse et de mère de famille. Cette une façon aussi de promouvoir les femmes. La situation de la femme a évolué de façon considérable avec la création de l'association ayant le but de la promotion des femmes : Union des Femmes Burundaises (UFB) en 1967 ».

Au fur et à mesure que le temps passe, l'Etat a mis sur pieds des programmes visant à éliminer toutes les formes de discriminations à l'égard de la femme. Ainsi, la société burundaise a connu des innovations dans divers domaines en y introduisant les femmes. C'est pour cette raison que les femmes ont aussi adhéré dans les associations coopératives.

Pour ce, les femmes coopératrices se sentent valorisées parce que leurs idées retiennent l'attention des autres, que ce soient dans les associations composées uniquement par les femmes ou dans les associations coopératives mixtes.

La participation associative des femmes, leur permettent alors, de développer leur capacité d'expression en public, notamment lors des réunions de toutes les associations coopératives de la zone ou de la commune, même dans les rassemblements populaires d'ordre éducatif ou politique, les femmes ayant vécu une expérience associative interviennent dans les débats, ce qui constitue un changement majeur dans la société burundaise où les femmes étaient depuis les années absentes sur la scène publique. La dynamique et la confiance en soi que les femmes ont acquis par rapport à l'homme. Celles-ci étaient autrefois muettes prennent aujourd'hui la parole pour discuter avec les hommes. Et ces derniers écoutent. Cette attitude des femmes coopératrices leur permet de satisfaire les besoins de leur clientèle sans cesse croissante. Ainsi, la réussite financière d'une association coopérative exclusivement féminine s'accompagne d'un sentiment de fierté chez les femmes membres en même temps qu'elles font la démonstration que les femmes sont capables de s'organiser elles-mêmes et de gérer d'une grande somme d'argents. Cela vient appuyer l'idée de Hoskins (1980 : 6) : selon laquelle *« l'expérience d'organisation collective peut être perçue comme un objectif en soi étant donné que les femmes coopératrices se servent d'elle pour entreprendre plus efficacement d'autres activités économiques, individuellement ou collectivement* ».

Voici comment le décrit YN, une dame représentante de l'association Friends women's association de Kamenge : « *Avant d'entrer dans l'association, j'étais gênée en parlant devant le public et devant les personnes que je ne connaissais pas. Mais ce n'est plus le cas. Je suis souvent invitée à représenter notre association dans des réunions à la zone ou à la commune, et je m'exprime bien* ».

Cependant, dans les associations mixtes où les hommes ont tendance à dominer et à se monopoliser la parole, les femmes n'ont pas beaucoup d'occasion de prendre la parole dans des réunions ce qui bloque leur développement d'expression en public. AB, une femme membre du conseil d'administration du Groupement des Volontaires Engagés pour le Développement Communautaire (GVEDC) l'affirme : « *Il y a dans notre association un groupe d'hommes qui ne donne aucune considération au propos de la femme. Quand une femme donne son avis sur le problème qui est en train d'être traité dans la réunion, ces hommes rejettent tout de suite l'idée et ne laissent pas les autres en discuter* ».

Mais quoi qu'il en soit, la prise de parole au sein des associations coopératives génère de bons résultats surtout sur le côté de la valorisation personnelle, tel que le dit JEM, membre de l'association du Groupement des Volontaires Engagés pour le Développement Communautaire (GVEDC) : « *Grâce à l'écoute et à l'attention des autres membres de l'association, j'ai repris la confiance en moi-même et ça m'a aidé beaucoup à me prendre en main. Avant d'entrer dans cette association, je me dévalorisais beaucoup, car j'ai été chassée dans les biens de mon mari après sa mort, et j'habitais chez mon frère sans rien pour nourrir mes deux enfants* ». L'implication des femmes dans les discussions de travail ou dans des réunions formelles, constitue un apprentissage important, du fait que c'est à travers ces réunions que les coopératrices apprennent à s'apprécier personnellement et mutuellement aussi.

Ajoute JEM : « *Quand une personne se lève pour parler, les autres se taisent et écoutent. Si tu es une femme en train de parler, on se sent rehausser et devenir quelqu'un d'important. Après avoir pris de paroles et appréciée deux ou trois fois, on finit par avoir confiance en soi, et on se valorise aux yeux des autres* ».

Cette dame affirme encore qu'elle admire la façon dont les femmes coopératrices remplissent des nouveaux rôles économiques. Elle donne l'exemple de sa voisine qui est trésorière de l'association : « *Elle reçoit toujours de l'argent et ne manque pas de quoi écrire dans son livre de registre. Elle est vraiment bien dans affaires* ».

Lorsque l'association féminine a une grande visibilité économique de par ses infrastructures, ses projets, et ses rendements remarquables, les personnes externes éprouvent une curiosité et veulent savoir comment l'association des femmes est parvenue à de tels résultats. Ainsi, on finit par se rendre compte que les femmes sont capables d'organiser avec succès et de conduire des affaires économiques importantes de façon autonome, sans interférence de la

part des hommes. Cela vient contredire les préjugés de la tradition qui font des femmes des personnes incapables de s'entendre entre elles.

En ce qui est de la dernière hypothèse formulée pour notre travail, la contribution financière des femmes au sein du ménage lui donne une reconnaissance et réduit les rapports sociaux de sexe, nous trouvons que les femmes ont acquis un nouveau pouvoir décisionnel et que les rapports sociaux de sexe se sont réduits considérablement. Pour prendre les décisions importantes du ménage, les conjoints se concertent mutuellement.

Par leurs activités et apports pécuniaires dans les ménages, les femmes gagnent davantage la confiance de soi et le pouvoir de décision dans la vie familiale, dans les assemblées des associations et dans le domaine public au sens large du terme.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de cette étude qui visait à déterminer l'importance de la participation associative des femmes pour leur autonomisation et la réduction des inégalités de genre en mairie de Bujumbura, nous allons effectuer une synthèse de notre recherche. Notre travail s'est articulé sur quatre chapitres.

Le premier chapitre a porté sur la problématique et la démarche méthodologique que nous avons suivie pour arriver à des résultats fiables. L'association coopérative est considérée comme un pilier du développement économique en général et en particulier pour l'autonomisation des femmes. La question principale de notre travail est la suivante : « *Comment l'adhésion des femmes aux associations coopératives contribue-t-elle à leur autonomisation et à la réduction des inégalités de genres dans les ménages des coopératrices et dans la société ?* ». Face à cette question générale, nous avons formulé les questions spécifiques suivantes :

1. Comment la participation des femmes dans les associations coopératives contribue-elle à leur autonomisation ?

2. Comment les femmes coopératrices participent-elles au bien-être de leurs familles ?

3. Comment la participation des femmes aux associations coopératives réduit-elle les inégalités de genre dans leurs ménages ?

Face à ces questions citées ci-haut, nous avons formulés des hypothèses suivantes :

1. Les bénéfices et les crédits octroyés par les associations coopératives aident les femmes coopératrices à entreprendre de petits projets de développement, qui sont source d'autonomisation.

2. Les projets entrepris par les femmes coopératrices répondent aux besoins de leurs ménages en particulier.

3. La contribution financière des femmes au sein du ménage lui donne une reconnaissance et réduit les rapports sociaux de sexe.

Notre démarche méthodologique pour récolter les données et vérifier les hypothèses de recherche était qualitative. Nous avons eu recours à trois techniques de collecte des données : la recherche documentaire, l'observation non-participante et les entretiens semi-directifs en

profondeur auprès de deux groupes de répondants à savoir les femmes membres des associations coopératives et les maris des femmes coopératrices.

Le deuxième chapitre porte sur la clarification des concepts clés et les connaissances connexes au sujet de recherche, il nous a permis de mettre en évidence les postulats de certains auteurs selon lesquels, les associations coopératives sont devenues des stratégies majeures pour le développement des gouvernements et des organismes non gouvernementaux et un outil d'émancipation et d'autonomisation des femmes. D'après les résultats de l'enquête, au Burundi, l'association coopérative est un secteur de développement en pleine croissance.

Les deux derniers chapitres (le troisième et le quatrième) portent sur la présentation, l'analyse et discussion des résultats obtenus sur terrain. En fait, nous avons constaté que le processus d'adhésion des femmes à l'association coopérative, renforce l'opportunité d'accéder aux capacités économiques autonomes. Certaines d'entre elles tiennent des activités à caractère commerciale et des petits projets de développement tels que l'achat des instruments automobiles, l'implantation des savonneries et des boutiques alimentaires.

Encore, en plus d'améliorer le pouvoir économique des femmes, l'adhésion à l'association coopérative leur a donné de nouvelles capacités de réflexion, de nouveaux comportements et de nouvelles capacités d'action. Par l'expérience issue de l'exercice de leurs activités commerciales, les femmes enquêtées ont gagné des acquis qui leur servent dans la vie quotidienne. A titre d'exemple on peut parler de l'ouverture d'esprit, l'esprit d'entraide et de camaraderie, etc. Ainsi, devenues plus ouvertes et financièrement autonomes, elles sont capables de se prendre en charge aussi bien dans la gestion de leurs affaires personnelles que dans l'organisation des tâches domestiques. Cela rehausse chez elles le niveau de confiance en soi et d'estime personnelle.

Egalement, suite aux ressources financières apportées dans les ménages par les femmes pour combler les dépenses familiales, beaucoup de problèmes ont été résolus. Par conséquent, les maris ont été tellement satisfaits de la contribution financière de leurs épouses qu'ils ont accepté de partager avec elles les responsabilités et le pouvoir d'action et de décision. Cela confère aux femmes une plus grande fierté et renforce leur autonomie au sein de la famille. Ce qui réduit aussi les rapports sociaux de sexe qui étaient depuis longtemps hiérarchiques et caractérisés le plus souvent une forte dépendance économique des femmes envers leurs maris.

Avec notre travail, les rapports sociaux de sexe deviennent de plus en plus équilibrés. Tout compte fait, les hommes considèrent que la contribution des femmes vient rehausser le niveau de vie du ménage, permet aux hommes de réaliser d'autres projets. Les hommes comme les femmes participent tous dans la recherche des besoins du ménage et le dialogue en famille se caractérise par une entente mutuelle même si les exceptions ne manquent pas.

Enfin, nous n'avons pas la prétention d'avoir épuisé toute la problématique de l'impact des associations coopératives sur les femmes et sur le développement. Nous invitons les chercheurs ultérieurs à approfondir ce point en se focalisant beaucoup plus sur une étude comparative des femmes membre des associations coopératives et celles qui ne le sont pas.

QUELQUES PROPOSITIONS

A l'issue de notre travail de recherche, nous voudrions émettre quelques propositions qui pourraient contribuer d'abord, à l'amélioration des conditions de vie de la femme coopératrice, puis aux bien-être de la famille et en fin au développement de la société.

Aux femmes coopératrices

- Sensibiliser les autres femmes non coopératrices et surtout les jeunes filles à embrasser les associations coopératives qui sont le pilier du développement ;
- Rompre avec l'idéologie infantilisant la femme, qu'elle est incapable mais plutôt de continuer dans ce chemin de participer aux associations coopératives qui sont sources du développement ;
- Rappeler qu'en adhérant dans les associations, l'essentiel est d'améliorer les conditions de vie du ménage et de la société en général, et d'être considérée dans l'association d'abord, puis en famille et enfin dans la société ;
- Mettre ensemble avec le mari les revenus obtenus afin de les investir dans différents projets visant à augmenter le bien-être de la famille et au développement de la société en général.

Aux femmes non coopératrices

- Participer aux associations coopératives car, comme le dit l'adage Kirundi : « Akanyoni katagurutse ntikamenya iyo bweze » ; de cette manière, elles seront au courant de ce qui se passe et les bienfaits d'y participer ;
- Participer pleinement aux associations coopératives pour mettre ensemble leurs capacités physiques et intellectuelles car l'union fait la force ;
- Rompre avec l'idéologie qui stipule que les femmes doivent rester à la maison pour s'occuper des travaux ménagers mais plutôt sortir pour trouver d'autres activités génératrices de revenus pour compléter le rendement de leurs maris.

Aux hommes

- S'adapter au rythme de l'évolution de la société et comprendre que la femme est utile dans la société en général et dans la famille en particulier.
- Aider la femme dans les activités familiales pour que elle-aussi trouve des opportunités de participer dans différentes associations selon son choix ;

- Laisser les femmes travailler et effectuer des activités autres que domestiques dans le but de contribuer suffisamment au bien-être de la famille et au développement de la société ;
- Instaurer un environnement favorable donnant accès à la femme de s'exprimer sur différents projets familiaux et les perspectives d'avenir ;
- S'entendre avec la femme jusqu'à trouver un compromis avant de prendre des décisions.

Au gouvernement

- Sensibiliser le monde féminin à adhérer dans les associations coopératives qui sont sources de leur autonomisation et le pilier du développement ;
- Encourager les femmes coopératrices à multiplier les séances de formation en entrepreneuriat ;
- Accorder des financements aux associations coopératives pour donner accès aux femmes à se développer et à s'autonomiser ;
- Conscientiser le monde masculin en lui montrant le bien-fondé et les intérêts y afférents de l'adhésion des femmes aux associations coopératives ;
- Multiplier des séances de formation en matière des droits de la femme et Coordonner toutes les actions qui sont menées dans le but de promouvoir l'égalité de tous ;
- Donner plus de chances aux femmes en leur accordant des places dans les instances de directions. Cela favoriserait leurs pouvoirs d'action et d'organisation, de nouvelles capacités de réflexion, de nouveaux comportements et d'entendre leurs voix sur la scène économique et politique.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Ouvrages

1. BESSETTE G., *Communication et participation communautaire*, Paris, Les Presses de l'université Laval, 2004
2. BLEAUD S. et WEBER F., *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, Edition le Découverte, 1998
3. COMPENHOUDT L.V., *Manuel de recherche en sciences sociales*, 5ème éd, Paris, Dunod, 2017
4. DAVIAUD B. et VERNAY F., *Les besoins en accompagnement de l'ESS dans les territoires ruraux*, 2020
5. DEVELTERE P., POLLET I., et WANYAMA F., *L'Afrique solidaire et entrepreneuriale : la renaissance du mouvement coopératif africain*, Dar Es Salaam, OIT, 2009
6. GRAY J., *Le développement au ras du sol*, Paris, Editions Entente, 1978
7. GRIGORIEFF N., *Citations latines expliquées*, Paris, Eyrolles, 2003
8. HALIMI G., *Droits des hommes et droits des femmes, Une autre démocratie*, Québec, Editions Fides, 1995
9. HOSKINS M., *Various perspectives of using Women's organizations in Development programs*, Washington, USAID, 1980
10. KABEER N., *Intégration de la dimension genre à la lutte contre la pauvreté et objectifs du millénaire pour le développement*, Paris, L'Harmattan, 2005
11. KABEER N., *Intégration de la dimension genre à la lutte contre la pauvreté et objectifs du millénaire pour le développement*, Paris, L'Harmattan, 2005
12. LEDUC G., et RAYMOND A., *L'évaluation des impacts environnementaux, un outil d'aide à la décision*, Québec, Editions Multimondes, 2000
13. LEDUC V., et ROUSSEAU A., *Violence de genre au cambodge : la gouvernance selon une perspective féministe*, 2007
14. LEON A., *Manuel de Psychologie expérimentale*, Paris, PUF, 1977
15. LOSIER M., *Femmes et micro-entreprises rurales*. Une étude des cas Bolivienne, Ontario, Université d'Ottawa, 1997, p.17
16. MALU MUSWAMBA R., *Le travail des femmes en République Démocratique du Congo : Exploitation ou promesse d'autonomie* ? Paris, 2002, UNESCO

17. MAVROGIANNIS D., *Participation des femmes aux sociétés et groupements coopératifs,* Genève, Bureau international du travail, 1987
18. MEISTER A., *La participation pour le développement*, Paris, Les Editions ouvrières, 1977
19. N'da P., *Méthodologie et guide pratique du Mémoire de recherche et de la thèse de doctorat en Lettre, Arts et Sciences humaines et sociales : informations, normes et recommandations universitaires, techniques et pratiques actuelles*, Paris, Harmattan, 2007
20. PAILLE P. et MUCHIELLI A., *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris : Armand Colin, 2005
21. PERROUX F., *L'économie du XXème siècle*, Paris, PUF, 1964
22. PRADERVANT P., *Une Afrique en marche*, Paris, Editions Plon, 1989
23. PRAKASH D., *Femmes rurales, sécurité alimentaire et coopératives agricoles* : *Communication présentée à la 4è Conférence internationale sur les femmes dans les coopératives agricoles en Asie et en Afrique*, Tokyo, 2003
24. ROCQUE S., et al., *De l'autonomie et la réduction des dépendances*, Paris, Editions Nouvelles, 1999
25. SARR F., *L'entrepreneuriat féminin au Sénégal. La transformation des rapports de pouvoirs*, Paris, L'Harmattan, 1998, p.82
26. TIECHE M., *Guide de formation personnelle*, Paris, Editions SDT, 1975
27. TOTTE M., DAHOU T., et BILLAZ R., *la décentralisation en Afrique de l'ouest*, PARIS, Ed. Karthala, 2003
28. VERBUNT G., *la modernité interculturelle : la voie de l'autonomie*, Paris, L'Harmatta, 2006

2. Articles

1. AHMAD Z., « les femmes des régions rurales et leur travail : comment les tirer de leur dépendance ? », *in Revue international du travail*, vol.123, no 1, 1984, pp.77-93
2. Belleau, H., & Proulx, R. (2011). "Le revenu familial, un concept vague et insidieux: Une analyse critique et historique des relations économiques familiales.". *Enfances, Familles, Générations*, pp.78-109.
3. BISILLIA J., « La dynamique du concept de genre dans les programmes de développement en Afrique », *in Afrique contemporaine*, 2000, n° 196, p.75-81

4. DAGENAIS H., et PICHE D., « Conceptions et pratiques de développement : contributions féministes et perspectives d'avenir », *in Femmes, Féminisme et développement*, Montréal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 1994
5. FECTEAU K., et ESCOT X., « La prise en charge de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes par les coopératives du Sud, un nouveau mécanisme de gestion locale de l'égalité », *in Economie et Solidarités*, Vol.43, no1-2, 2013, pp.70-85
6. FOURNIER Y., et OUEDRAOGO A., « Les coopératives d'épargne et de crédit en Afrique. Historique et évolutions récentes », *In Tiers-Monde*, tome 37, n°145, 1996, pp.67-83
7. JACOB J-P., et Lavigne Delville. P, « Les associations paysannes en Afrique », *in Mondes en développement*, Tome 16, No61, 1994
8. LEBEQUE D., « De quelle autonomie aurons-nous besoin pour renforcer l'équité et la solidarité entre les territoires ? », *in Les entretien de la caisse de dépôt sur le développement*, Editions de l'aube SECPB, 1999
9. LEGOUTE J.R., « Définir le développement : historique et dimensions d'un concept plurivoque », *in Economie Politique internationale cahier de recherche*, Vol.1, no1, 2001, pp.17-18
10. MOLYNEUX M., « Mobilisation without emancipation? Women's interests. The state and Revolution in Nicaragua», *in Feminist studies*, vol.11, no2, 1985, pp.227-254
11. MASSARD J., « La part des femmes dans le développement rural : le cas malais est-il spécifique ?», *in Relations de genre et développement*, 1992, pp.221-242
12. Masson D., « S'organiser pour s'auto-développer : organisations des femmes et développement au Saguenay-Lac-Saint-Jean », *in l'Egalité devant soi. Sexes, rapports sociaux et développement international*, Ottawa, CRDI, pp.64-85
13. MIGNOT-LEFEBVRE Y., « Les femmes dans l'économie. De l'invisibilité à de nouveaux modes d'organisation », *in Revue Tiers-Monde*, t.XXVI, no102, 1985, pp.224-260
14. MOULAY EL MOKHTAR M., intégration de l'approche genre dans les politiques de développement, 2005, pp.3-4
15. OGUNBAMERU B.O., et al., « Profile and Challenges to Women's Participation in Agricultural Cooperatives in Maiduguri Metropolois, Borno State, Nigeria », *in Journal of Agricultural Extension*, vol.14, no1, 2010, pp.96-104
16. PAUGAM S., "S'affranchir des prénotions" *in l'enquête sociologique*, 2012

17. PERROUX F., « Développement », *in Dictionnaire économique et social*, Paris, Hatier, 1990
18. PINTON F., « Les stratégies de genre favorisent-elles le développement ?», *in Jeanne (dir.) Relations de genre et développement : Femmes et sociétés*, Québec, Editions de l'ORSTOM, 1992, pp.201-220
19. PRADERVAND P., « Les groupements paysans : un espoir pour l'Afrique », *in Croissance des jeunes nations*, no307, 1988, pp.15-22
20. RYCKMANS H., « L'impact des projets de développement sur les rôles de production et de reproduction des femmes africaines », *in Recherches féministes*, 1995, Vol. 8, n° 1, pp.51-71
21. RYCKMANS H., « L'impact des projets de développement sur les rôles de production et de reproduction des femmes africaines », *in Recherches féministes*, Vol.8, no1, 1995, pp.51-71
22. SCOTT J., « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », *in Le genre de l'histoire*, les cahiers du CRIF, 1988, 37/38, pp.125-153
23. SEGUIN M.T., « Femmes et institutions coopératives : discours et pratiques », *in Pratiques coopératives et mutations sociales,* Paris, Le Harmattan, 1995, p.187-201.
24. SEGUIN M-T., et Robinson G., « Éthique de genre et démocratie coopérative », *in Éthique et coopératives : document bibliographie et outils méthodologiques*, IRECUS, 2006
25. TABARIES M., et TCHERNONOG V., « La non-mixité des bureaux reflet de centres d'intérêt différents ou modalité d'accession aux responsabilités pour les femmes ? », *in Les femmes dans les associations*, 2005, N° 297, pp.60-81
26. LABELLE Y., « Evolution des recherches sur la participation », *in Sociologies et Sociétés*, Vol. 6, no2, 1972, pp.67-86
27. UWAYEZU T., La place de la femme Burundaise dans le développement du pays, Bujumbura, 2019

3. Thèses et mémoires

1. COURTOIS A.C., *Les femmes chefs de ménage à Bujumbura : marginalité, violences et résilience*, Thèse de Doctorat, 2016
2. DAO F., *Associations féministes Conditions économiques : Femmes dans le développement économique* Mali, Thèse de Doctorat, 2007

3. IKIREZI NGABONZIMA M-G., *Le rôle de la micro-finance dans l'autonomisation et la participation active des femmes au développement local au Rwanda*, Mémoire de Maîtrise, Université du Québec à Rimouski, 2009
4. MANIRAKIZA D., *Impact des coopératives agricoles des cultures vivrières sur les conditions de vie des ménages ruraux au Burundi :* Cas des coopératives de la province de Ngozi, Thèse, Liège, Université de Liège, 2021
5. MPINGANZIMA D., *Impact des associations féminines sur le statut de la femme* : cas de la province Ngozi, Mémoire, Bujumbura, UB, 1998
6. NAVEZ F., *les coopératives agricoles au Burundi : bilan et perspectives ou évolution de l'autonomie coopérative dans le monde rural burundais*, Mémoire, Liège, Université de Liège, 1992
7. NYANDWI M-R., *Genre, coopératives et développement. Impacts de la participation des femmes aux associations coopératives agricoles et les rapports de genre*. Le cas de la commune Ngoma au Rwanda, Québec, Université Laval, 1999
8. SIBOMANA E., *analyse socioanthropologique de la réintégration des refugies Burundais de 2017 à 2019*, Bujumbura, UB/ FLSH, 2020

4. Autres publications

1. ACI, *Notes d'orientation pour les principes coopératifs*, 2015, disponible sur https://www.ica.
2. Art 7 des Accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, Arusha, le 28 Aout 2000
3. APDH, *Les enjeux de l'accès de la femme à la terre au Burundi*, Septembre 2016
4. Assemblée générale des nations unies, *Le rôle des coopératives dans le développement social*, Rapport du Secrétaire général, 2009
5. BAD. (2011). *Profil genre du Burundi.* Tunis.
6. Bureau international du travail, *Recommandation concernant la promotion des coopératives*, Genève, BIT, 2002
7. Burundi, Développement du Mouvement coopératif : *Résultats du projet et recommandations en découlant*, Rapport de l'Etude commanditée pat l'OIT, Genève, 1975
8. CAPAD, *Les enjeux de l'accès de la femme à la terre au Burundi*, Septembre 2016

9. Centre tricontinental, *Rapports de genre et mondialisation des marchés*, Paris, L'Harmattan, 1999
10. Coop/.../ *guidance -notes*-fr-1813840459, consulté le 15 Juin 2022 à 12h43
11. Forum des ministres responsables de la condition féminine, *L'autonomie et la sécurité économique des femmes. Un cadre stratégique fédéral, provincial et territorial,* 2001
12. HERMES, *Etude des opportunités économiques des femmes au Burundi*, 2013
13. UNICEF-Burundi, *Analyse de la situation de l'Enfant et de la femme*, Bujumbura, mai 2009

5. Webographie

http://www.fsegs.rnu.tn/useruploads/cours/01366451805_le-concept-de-developpement.pdf visité le 14/06/2022 à 11h27

http://www.fsegs.rnu.tn/useruploads/cours/01366451805_le-concept-de-developpement.pdf visité le 14/06/2022 à 12h14

https://cdjpbururi.wordpress.com/2019/05/07/1104 consulté le 18/8/2021 à 23h07

https://www.associations.gouv.fr/les-associations-en-france.html visité le 29/8/2021 à 9h54

https://www.presidence.gov.bi>Accord-d'Arusha... Visité le 25/3/2O23 à 11h24

https://www.presidence.gov.bi>la-charte-de-l'unité,... Visité le 25/3/2023 à 16h21

https://www.womenconnect.org> content. Visité le 15/5/2023 à 17h20

https://www.fr.m.wikipedia.org>wiki>verba Visité le 20/5/2023 à 11h35

https://www.scienceetbiencommun.pressbooks.pub Consulté le 23/5/2023 à 12h00

https://www.un.org/fr/univeral-declaration-declaration-human-rights visité le 30/5/2022 à 12h 50.

ANNEXES

I. GUIDE D'ENTRETIEN

Madame, Monsieur,

Je m'appelle NIYOMWUNGERE Eric, étudiant de l'Université du Burundi dans la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, option de SOCIO-ANTHROPOLOGIE, classe de MASTER2.

Avant de terminer nos études, nous dévons présenter un travail sur un sujet donné ; un travail qui sera présenté, pour l'obtention d'un diplôme de master.

Je veux traiter un sujet portant le titre : « **PARTICIPATION DES FEMMES AUX ASSOCIATIONS COOPERATIVES : CAS DE LA MAIRIE DE BUJUMBURA** »

Je vous ai ciblé sur base des critères relatifs à notre travail et les caractéristiques particulières que vous remplissez. Etant donné que ce que vous me direz me sera d'une grande utilité, je me suis muni d'un appareil enregistreur pour ne rien oublier et je vous demanderais de vous exprimer librement sans rien me cacher. Je vous assure que l'anonymat vous est garanti lors de la publication des résultats de ce travail de recherche.

1. Questions adressées aux femmes coopératrices

- Qu'est-ce qui vous a amenée à rejoindre l'association coopérative ?
- Comment participez-vous à la prise de décision au sein de votre association ?
- Comment sont les rapports entre les femmes et les hommes dans votre association ?
- Comment vous sentez-vous après votre participation associative ?
- y a-t-il une différence entre la confiance de soi que vous aviez avant d'entrer dans l'association et aujourd'hui ?
- En quoi vous aident les revenus reçus de l'association dans votre famille ?
- Comment sont les rapports de genre dans votre ménage ?
- Votre mari vous aide-il dans les travaux domestiques ?

2. Questions adressées aux maris des femmes coopératrices

- Que pensez-vous des femmes coopératrices ?
- Encouragez-vous votre femme dans ses activités coopératives ?
- Pensez-vous que les femmes sont capables d'organiser les choses au même titre que les hommes ?

A. Sources orales

	Nom	**Prénom**	**Âge**	**Sexe**	**Date d'entretien**	**Nom de l'association**
1	NIYONIZIGIYE	Odile	36 ans	Femme	3/01/2022	FWA
2	NIYUNGEKO	Violette	41 ans	Femme	08/01/2022	AFRABU
3	MAHUNGIRO	Tite	32 ans	Homme	28/11/2021	GVDEC
4	MANIRUMVA	Joselyne	28 ans	Femme	12/01/2022	FWA
5	TUYISHIME	Claudine	30 ans	Homme	14/01/2022	FWA
6	NDAYISHIMIYE	Yvone	34 ans	Femme	15/01/2022	FWA
7	BIMENYIMANA	Anitha	24 ans	Femme	02/12/2021	GVDEC
8	MUHOZA	Jeanne	27 ans	Femme	04/12/2021	GVEDC
9	TUYISENGE	Anne-Marie	34 ans	Femme	07/12/2021	GVEDC
10	RUKUNDO	Josiane	29 ans	Femme	2O/01/2022	AFRABU
11	BARAGENDANA	Oda	47 ans	Femme	9/12/2021	GVEDC
12	NGENZI	Grégoire	30ans	homme	11/12/2021	mari de Jeanne Muhoza
13	MAJAMBERE	Joselyne	28 ans	Femme	12/12/2021	GVEDC
14	NIYONKURU	Clémence	30ans	Femme	22/01/2022	AFRABU
15	MINANI	Gérard	40 ans	Homme	11/12/2021	mari de Niyonizeye Odile
16	NDAYIKENGURUKIYE	Léonard	43 ans	Homme	17/01/2022	mari de Niyungeko Violette
17	KANYANGE	ESTELLA	34 ans	Femme	12/12/2021	AFRABU
18	NIYORUKUNDO	Irène	26 ans	Femme	17/01/2022	FWA
19	HABIMANA	Hyacinthe	35 ans	Femme	23/01/2022	AFRABU
20	CIZA	Diomède	39ans	Homme	25/01/2022	Mari de TUYISHIME